NOS INSTITUTIONS — NOTRE LANGUE — NOS LOIS

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

71e ANNEE.—No 14 REDIGE EN COLLABORATION VENDREDI, 1er JUIN 1923

IMMUNITE DES BIENS D'EGLISE

M. le Maire, dans son dernier *Clairon*, s'est fait canoniste. Mais sa science du Droit est courte, très courte, trop courte.

De ce que le *dernier code de Droit Canon* (pour employer les termes de notre jeune canoniste) ne parle pas de l'immunité des biens ecclésiastiques, il conclut tout béatement qu'elle n'existe plus, ou ce qui est pire que les *catoliques ont le droit de penser ce qu'ils entendent sur cette question d'imposition de taxes sur les biens ecclésiastiques.*

Quelle tristesse d'être obligé de relever pareille insanité !

Voyons, M. le Maire : de ce que le *dernier code de Droit Canon* ne dit pas que l'Eglise est une société parfaite et que le Pape est infaillible, conclurez-vous que les *catholiques ont le droit de penser ce qu'ils entendent là-dessus ?* Et que faites-vous de la Théologie dogmatique ?... De ce que le Code, laissons votre expression *dernier code* de côté, est silencieux sur le vol et l'adultère, conclurez-vous que les *catholiques ont le droit de penser comme ils l'entendent là-dessus ?* Et que faites-vous de la Théologie morale ?... De ce que le Code ne parle pas des relations de l'Eglise et de l'Etat, des Concordats, allez-vous encore *conclure que les catholiques ont le droit de penser ce qu'ils entendent* là-dessus, que les Concordats n'existent plus ? Et que faites-vous du Droit public de l'Eglise et du Droit naturel ?

Le Code ne parle pas de l'immunité des biens ecclésiastiques et il ne devait pas en parler, parce qu'il ne parle pas et ne devait pas parler du Droit public de l'Eglise ni du Droit naturel, comme il ne parle pas et ne devait pas parler de la Théologie dogmatique ni de la Théologie morale. La raison de ce silence obligatoire la voici : le Code est le recueil, la série des lois disciplinaires de l'Eglise, des lois positives ecclésiastiques actuellement en vigueur. C'est de la discipline, rien que de la discipline qu'il traite. Lisez le Code, M. le Maire, mais lisez-le donc !

Le Code, recueil des lois disciplinaires de l'Eglise, ne parle pas de l'immunité des biens ecclésiastiques, parce que cette question fait partie du Droit public de l'Eglise; tout comme l'infaillibilité du Pape, dont le Code ne parle pas non plus, fait partie de la Théologie dogmatique. Les canonistes qui ont préparé le Code savaient leur matière mieux que M. le Maire; alors ils n'ont pas voulu mêler les doctrines, et ils n'ont recueilli que les lois disciplinaires. Ils n'ont en cela, du reste, que suivi la méthode qui se pratiquait bien avant 1917. Les canonistes renvoyaient depuis longtemps la question de l'immunité des biens ecclésiastiques aux traités de Droit public de l'Eglise. C'est là, et là seulement, que la question est étudiée au mérite, comme l'on fait le cardinal Cavagnis et Mgr Paquet, dans leurs grands travaux du Droit public de l'Eglise. Dans les traités des lois positives ou disciplinaires ecclésiastiques, les auteurs ou bien n'en parlent pas ou bien n'en disent qu'un mot : Deshayes, dans son ouvrage de 750 pages, consacre deux lignes à l'immunité des biens ecclésiastiques. Les codificateurs du Droit Canon, n'ayant à s'occuper que des lois disciplinaires ou positives, ont laissé eux aussi la question de l'immunité des biens ecclésiastiques aux traités de Droit public de l'Eglise et de Droit naturel.

Quel sourire ils auraient, si on leur disait qu'un jeune canoniste, un maire de ville s'est permis de conclure de leur manière d'agir que l'immunité des biens d'Eglise n'existait plus, ou mieux, pour garder au texte toute sa saveur de libertaire émancipé, *que les catholiques ont le droit de penser ce qu'ils entendent sur cette question d'imposition de taxes sur les biens ecclésiastiques !*

Cependant les codificateurs ont été sages ; ils ont prévu que des esprits faux, du genre du jeune canoniste du *Clairon*, se rencontreraient qui s'imagineraient que le Droit public de l'Eglise serait aboli, parce que l'on a recueilli et confié les lois disciplinaires, sans l'y faire entrer. Voilà pourquoi, dès le commencement du Code, le Législateur avertit que *les lois de droit divin soit positif soit naturel, dont le Code ne parle pas, restent en vigueur dans toute leur étendue et toute leur force.* M. le Maire reconduisez votre jeune canoniste au Code, il a encore besoin de l'étudier; pour vous épargner du temps et l'empêcher de bafouiller, indiquez-lui le canon 6, le numéro 6, la dernière ligne. Ça y est en toutes lettres. Allez-y, vous y apprendrez en même temps l'art de lire jusqu'à la dernière ligne.

Dire que l'immunité des biens ecclésiastiques n'existe plus ou ce qui est bien pire que *les catholiques ont le droit de penser ce qu'ils entendent sur cette question de l'imposition de taxes sur les biens ecclésiastiques*, parce que le Code n'en parle pas, c'est une sottise ou une canaillerie de la taille de celle que ferait un maire qui prétendrait que les marchands de Saint-Hyacinthe n'ont plus le droit de prendre un sou de bénéfice sur la vente de leurs marchandises, parce que la Charte municipale n'en parle pas.

Or, suivez bien, Monsieur le Maire, une leçon, non sur la discipline, le Code vous la donnera, mais sur le Droit public de l'Eglise : "L'immunité ecclésiastique est l'exemption de taxes pour tout bien et toute propriété appartenant à l'Eglise à un titre quelconque. Donc, dans notre pays, comme du reste dans tout pays chrétien, l'Eglise réclame l'immunité pour tous ceux de ses biens qui servent immédiatement aux fins du culte, à l'habitation de ses ministres, aux oeuvres de charité spirituelles et corporelles et aux oeuvres d'éducation. Ce privilège de l'immunité pour ses biens, l'Eglise demande au pouvoir civil de le reconnaître; mais elle n'a jamais reconnu tenir ce privilège de l'Etat. L'Eglise tient ce privilège de sa nature même et de la volonté de Jésus-Christ, son divin fondateur. En effet, l'Eglise catholique est une société parfaite, distincte et indépendante de toutes les sociétés humaines et absolument au-dessus d'elles. Son pouvoir est nécessairement souverain et n'a d'autres limites ici-bas et dans le ciel que la volonté toute puissante de son divin Fondateur. Or, en établissant son Eglise, Jésus-Christ a voulu la mettre indépendante de la société civile; voilà pourquoi elle a le droit et le devoir incontestables de réclamer pour les biens qui lui appartiennent l'exemption de l'impôt. Comme elle tient ce droit de la volonté de Jésus-Christ, aucun pouvoir humain ne peut ni le supprimer, ni le gêner, ni le limiter. Aucune loi humaine ne peut lier ce que l'Eglise délie, ni délier ce que l'Eglise lie. Le pouvoir civil est maître chez lui, mais il n'est pas maître dans l'Eglise de Dieu. Il ne peut y exercer aucune autorité."

Voilà qui est clair; rien d'étonnant : c'est l'enseignement de l'Eglise et c'est le grand théologien philosophe, dont les ouvrages sont recommandés jusque dans les Universités de Rome, Mgr Paquet, qui nous le résume d'une façon si magistrale.

Cette doctrine n'a pas été changée par la codification du Droit Canon ; elle reste au-dessus et en dehors du Code, et fait partie du Droit public de l'Eglise comme du Droit naturel.

Cette doctrine n'est pas changée à Rome, dans la province non plus : le nouveau Code est en vigueur depuis la Pentecôte 1918, or, le 11 septembre 1921, Son Eminence le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, écrivait au Maire de Lévis : "Les communautés religieuses d'hommes et de femmes et tous les établissements ecclésiastiques, par leur caractère surnaturel, participent des conditions de supériorité et d'indépendance dont l'Eglise de Jésus-Christ est revêtue et qui l'établissent bien au-dessus des sociétés humaines et de leurs lois. C'est pourquoi ces établissements et ces communautés ont droit, d'après les principes chrétiens, à l'immunité réelle, c'est-à-dire à l'exemption des taxes dont les biens ordinaires sont grevés par l'Etat."

Cette doctrine n'est pas changée ici non plus : Monseigneur de St-Hyacinthe l'a toujours maintenue pour tout son diocèse et surtout pour sa ville épiscopale. Cela est su et connu de tout le monde.

Donc l'immunité des biens ecclésiastiques demeure intacte ; on ne peut la violer sans violer les droits de l'Eglise et sans mépriser les directions épiscopales; on ne peut pas là-dessus penser ce que l'on veut. Si ce sont des catholiques qui se rendent coupables de cette injustice de taxer les biens d'Eglise, quelles que soient leur prétentions sophistiques et leurs distinctions ergoteuses, il se mettent en marge de l'Eglise. Car ne pas obéir à l'Evêque, c'est ne pas obéir à l'Eglise; et ceux qui refusent d'obéir à l'Eglise, Jésus-Christ nous ordonne de les regarder comme des païens et des publicains. La raison en est que l'on ne prend pas dans l'Eglise ce que l'on veut en fait de dogme, de morale ou de discipline; quand on est catholique, on l'est en tout, ou bien on ne l'est que de nom; la pratique extérieure peut subsister, l'esprit n'est plus catholique.

Penser et écrire, comme vient de le faire le *Clairon*, que les catholiques, parce que *le Code est silencieux sur l'immunité des biens d'Eglise, ont le droit de penser ce qu'ils entendent sur cette question d'imposition de taxes sur les biens ecclésiastiques;* c'est de penser et écrire une erreur doublée d'une sottise.

M. le Maire s'excusera en disant: la loi civile nous autorise à taxer les biens d'Eglises. Piètre excuse ! Les soviets ont tué et emprisonné les évêques et les prêtres catholiques en Russie et ils disaient : la loi civile nous y autorise; les employés du gouvernement chassaient les religieux de France et ils disaient : la loi civile nous y autorise; M. le Maire de Saint-Hyacinthe taxe les biens d'Eglise et il dit : la loi civile — la Charte—nous y autorise! Mais qui a fait la loi civile, qui a préparé la Charte? Ceux qui aujourd'hui disent : la loi civile nous y autorise. Raisonnement vicieux.

La loi civile, votée par des hommes ignorants ou inconscients, quand elle viole le droit, quand elle persécute l'Eglise, qu'est-ce autre chose qu'un abus de pouvoir, une injustice, une loi nulle et de nul effet. Ne pas s'y soumettre est un devoir. Et dire qu'il y a des hommes, qui ont l'idolâtrie, le fanatisme de la loi civile même mauvaise et qui ne respectent pas les lois de l'Eglise; et ces hommes se disent encore catholiques malgré tout !

Allez, hypocrites, lavez-vous les mains, c'est ailleurs que se trouve la souillure.

Paul LACROIX

HONNEUR AU MONT SAINT-GREGOIRE

Les paroissiens de Saint-Grégoire méritent toutes nos félicitations; ils viennent d'accomplir, avec leur curé, M. l'abbé Allaire, un acte qui les honore. Ils ont demandé et obtenu, grâce à leur bonne organisation le changement du nom de leur bureau de poste.

Le *Mount Johnson* a vécu et c'est la belle appellation, d'allure française et pittoresques, de *Mont-Saint-Grégoire* qui le remplace. Voilà une amélioration de bon goût et qui embellit non seulement la paroisse de Saint-Grégoire, mais toute la province.

Le choix ne pouvait être plus judicieux: *Mont-Saint-Grégoire* a tous les avantages. Tout d'abord il est français, très français d'allure et de structure; ce qui est essentiel à tous nos noms géographiques québecois. Il garde en outre le titre de *Saint-Grégoire* et c'est justice: la paroisse est trop importante dans notre vie nationale pour ne pas lui donner en tout une place d'honneur. *Saint-Grégoire*, ce beau nom sonore, demeurera donc sur nos cartes géographiques. Enfin, le *Mont* n'a pas été oublié, et c'est à bon droit. Ce n'est pas dans toutes les paroisses de nos plaines que nous rencontrons une montagne, une vraie, qui sourd de terre, tout d'un coup, se dresse là, toute seule, solide, sans contreforts, et se fait admirer à trente milles à la ronde. Voilà un accident géographique qui détermine un endroit, il fallait donc le faire entrer dans l'appellation officielle.

Le *Mont-Saint-Grégoire* réunit ainsi toutes les qualités. Nous en félicitons la paroisse de Saint-Grégoire.

Ce titre du bureau de poste *Mont-Saint-Grégoire* finira bien par supplanter le *Mont Johnson* pour désigner le mont lui-même. Le peuple n'a jamais beaucoup employé cette expression, et elle-même était usurpatrice, puisque le premier nom de ce mont est *montagne Sainte-Thérèse*, ainsi appelée du fort Sainte-Thérèse qui se trouvait dans l'île toute voisine du Richelieu.

Le terme d'usage commun dans toute la région, de la frontière, au sud; aux montagnes de Rougemont et de Beloeil, au nord; des contreforts des Cantons de l'Est au fleuve Saint-Laurent, à l'ouest; ça toujours été la *Montagne de Saint-Grégoire*. Le *Mont Saint-Grégoire* est si voisin de cette appellation que la transformation va se faire toute seule. Ainsi nous aurons désormais une localité française de plus qui aura son nom français et dans les livres officiels et dans le langage du peuple. On ne peut rien désirer de mieux. Vive le *Mont-Saint-Grégoire!*

PRECISION

Dans la dernière édition du *Courrier*, notre collaborateur *Franc*, dans son article *Simples Contrastes*, a relaté un incident qui s'est passé à l'Hôpital Saint-Charles. On s'est plaint de la manière dont la conversation entre la Révérende Soeur Directrice et Monsieur le Chef de police a été rapportée. Après information prise près des intéressés, il reste quelques doutes sur le sens de cette conversation. Le Chef de police aurait parlé, non de l'Hôpital Saint-Charles, mais de la famille où se trouvait la malade, et ce serait là-dessus que porteraient les paroles du Maire. Comme nous tenons à ne maintenir que des affirmations indiscutables, nous demandons à nos lecteurs de prendre note des présentes remarques et de n'incriminer personne en s'appuyant sur la paragraphe où il est question de cet incident.

Tout le reste de l'article demeure dans son intégrité.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, le 26 mai 1923

Le débat sur le budget continue. Dès lundi, les orateurs se sont remis à la critique de la déclaration de M. Fielding. Nous signalerons entre autres M. Robichaud, un Acadien, le successeur de M. Turgeon pour le comté de Gloucester N.B. Il a reproché aux progressistes de trop parler en Chambre, de faire un trop grand nombre de discours, retardant ainsi le travail du parlement.

M. Robichaud a touché à à un grand mal. Rien n'est plus vrai que les députés parlent trop,... ou qu'ils ne parlent pas assez. Des centaines de discours sont prononcés à chaque session fédérale, qui ne valent pas le papier sur lequel ils ont été écrits. Il y a en Chambre quelques hommes de valeur, qui parlent quand les circonstances le demandent, qui connaissent les sujets qu'ils vont traiter. Mais un trop grand nombre jasent à tort et à travers, rabachent des lieux-communs et des poncifs, sans paraître jamais s'apercevoir qu'ils sont ridicules. Et malheureusement, ces gens-là sont la majorité. Et quand il leur arrive d'être du côté du gouvernement, ils n'en finissent plus de parler et de se rengorger, rendus importants, compétents et omniscients, par le seul fait d'appartenir au groupe vainqueur. Il est à noter que ces remarques valent pour tous les partis, non seulement pour les progressistes, qui, après tout, ne sont pas plus mauvais garçons, ni plus nuls que d'autres.

Puisque l'occasion se présente, on peut dire aussi que d'autres députés, d'une catégorie différente, ne parlent jamais, au grand jamais. Quelles que soient les questions traités, qu'on débatte une question impériale susceptible de jeter le pays dans une guerre, ou encore que le problème ultra-délicat de l'importation de l'oléo-margarine soit sur le tapis, ils n'ouvrent pas la bouche. Ils ne disent rien, n'ont rien à dire, ne pensent rien, ne se soucient de rien. Ils sont morts. Voilà tout de même de singuliers représentants du peuple. Et que le peuple doit être fier d'être représenté par de pareilles momies !

Disons, pour notre édification, et pour la gloire de la race, que les Canadiens français se distinguent particulièrenment, dans cette bande de sombres silencieux.

Le général A.E. Ross, conservateur, a félicité la province de Québec de sa situation avantageuse, aux points de vue social et économique. Il a dit que l'union des deux races au pays produirait d'excellents résultats, si l'on travaillait en commun en vue de la grandeur du pays.

M. Meighen, le chef de l'opposition, a fait encore une fois mardi, à l'occasion du budget, le procès du gouvernement. Il accuse d'abord les libéraux d'avoir renié leur politique de 1919, de n'avoir pas été conséquents avec eux-mêmes. Le budget de M. Fielding est désappointant, en raison de la politique qu'il abandonne, et du programme nouveau qu'il semble favoriser. Le budget a aussi été donné dans les grandes lignes seulement, pas suffisamment dans le détail. Il est un long commentaire en marge de la question du tarif, sur l'impopularité des impôts, etc., mais ne s'occupe qu'en dernier des affaires financières de la nation. Il devrait contenir plus que cela. M. Meighen dit que le discours du budget devrait au moins faire un examen sérieux de notre situation financière et économique, et de la comparer à celle des autres pays. Quand on a lu les dernières déclarations budgétaires du chancelier de l'échiquier en Angleterre, et du ministre des Finances en Australie, on sait à quoi s'en tenir sur la finance de ces pays. On n'est pas renseigné le moins du monde sur l'état financier du Canada, après lecture du budget Fielding.

M. Meighen s'arrête un peu à la diminution de la dette, ou plutôt à la diminution de l'augmentation, mais trouve là peu de raisons de se réjouir.

L'Angleterre a réussi à diminuer peu à peu sa dette, tandis que le Canada voit la sienne augmenter sans cesse. Le Canada ne devrait pas accuser actuellement, dans son budget, un déficit de $70,000,000. Malgré ses promesses, le ministre des Finances n'a réduit que de $9,000,000 les dépenses, au cours du dernier exercice. Ce n'est pas assez.

Le gouvernement, continue le chef de l'opposition, met le pays dans une situation inextricable. L'ouest et les provinces maritimes ont à faire face à des difficultés inouies, et Ottawa ne fait rien pour les aider. Ce qu'il faut, c'est un gouvernement énergique, capable d'affronter toutes les situations. Les conditions sont devenues telles que quelque chose dans un sens ou dans un autre, devra se faire à brève échéance au pays. M. Meighen votera contre le budget.

Un autre député qui votera aussi avec M. Meighen, contre le budget Fielding, c'est M. McMaster, libéral, député de Brôme. Il condamne le budget, pour les mêmes raisons que M. Meighen, et aussi pour d'autres. Il votera contre le budget et contre l'amendement de M. Forke. Le budget n'est pas libéral, il est protectionniste; on n'y trouve rien des principes libéraux. M. McMaster reste libérale envers et contre tous et c'est pourquoi il votera contre le budget.

M. McMaster se propose en plus de prendre son siège en Chambre, désormais, là où il lui sera plus facile de changer de parti.

La Chambre n'a pas siégé jeudi, fête de la reine Victoria et de l'Empire pour les Anglais de toutes les parties du globe, fête de Dollard des Ormeaux pour les Canadiens français.

Le débat sur le budget s'est terminé mercredi, et le vote a donné une majorité de huit voix au gouvernement. Il reste maintenant à soumettre à la Chambre plusieurs des résolutions budgétaires, et à continuer la discussion des crédits. Il y a plusieurs de ceux-ci qui n'ont pas été votés.

La députation songe de plus en plus à la prorogation. On ne croit pas cependant que celle-ci ait lieu avant le 15 juin, peut-être plus tard. Pour le moment, tout semble dépendre du temps qu'il faudra pour en finir avec la revision de la loi des banques. Il est rumeur en certains milieux qu'on renvoie celle-ci à une autre session, ce qui simplifierait joliment les choses.

L'Association de la Jeunesse Catholique a présenté au gouvernement canadien un magnifique buste en bronze de Dollard, jeudi. Une cérémonie solennelle a eu lieu à cette occasion, aux édifices parlementaires. C'est M. Joseph Blain, président général de l'Association, qui a fait la présentation. L'hon. Rodolphe Lemieux, président des Communes, a répondu. Mme Lemieux a déposé au cours de la fête une gerbe de fleurs au pied du monument Victoria.

La commission Ralston a fait son rapport au gouvernement. La commission a été chargée de faire enquête sur les conditions des anciens combattants tuberculeux. Elle a entendu ces jours-ci le Dr C.C. Perfitt du sanatorium Calidor, à Gravenhurst, et le Dr J.R. Byers, du sanatorium des Laurentides. On sait que les soldats tuberculeux demandent qu'ils soient soignés chez eux, non dans les hôpitaux, et qu'ils reçoivent pleine pension jusqu'à leur rétablissement complet. Le Dr Byers est plus favorable que le Dr Parfitt au traitement à la maison. Tous deux le favorisent dans certains cas, mais il reconnaissent qu'il y aurait danger à généraliser la coutume. Il y aurait danger pour les familles des malades, et pour le public en général.

Aucune décision définitive n'a été prise.

Harry BERNARD

AGRICULTURE

Mise sur le marché, en Angleterre du bacon canadien

Le fait est, aujourd'hui, assez généralement connu, au Canada, que notre bacon est exporté en Angleterre sous la forme de flèche Wiltshire. A l'encontre des termes Yorkshire et Berkshire, le terme Wiltshire ne s'applique pas à la race d'animal vivant, mais bien au produit de la boucherie. De fait, ce n'est qu'une expression technique, servant à désigner la manière en laquelle la viande est préparée pour le marché. La flèche Wiltshire est la moitié de la carcasse de l'animal, moins la tête et les pattes. Au point de vue de la boucherie il existe certains autres détails de préparation, mais c'est là sa définition d'ensemble.

Naturellement, la forme Wiltshire pourrait être donnée à n'importe quelle carcasse de porc, mais, au Canada, la pratique veut que, seuls les porcs destinés à l'exportation en Angleterre, soient ainsi traités. Notre commerce domestique exige une préparation toute différente.

Le bacon préparé pour l'exportation sous la forme Wiltshire comporte deux classes, dont l'une comprend deux divisions, à savoir :

(a) Très-maigre ;—maigre.

(b) Gras.

De prime abord ces termes semblent quelque peu embarrassants, en ce qu'ils ne concordent pas avec notre mode habituel de désigner la qualité chez les animaux de boucherie. Ainsi le terme "gras" appliqué au boeuf, signifie une qualité supérieure, tandis que pour la flèche Wiltshire, il indique une viande grasse et gonflée, et, conséquemment peu recherchée. De même le terme "très-maigre" qui indique la meilleure qualité de Wiltshire, placerait les autres viandes au pied de l'échelle. C'est le commerce anglais qui a fait naître ces expressions, nous devons les accepter telles qu'elles sont.

Ces deux grandes classes sont encore divisées en plusieurs sections, d'après le poids des flèches. Chaque section permet un écart de cinq livres en poids. C'est, sûrement, le point le plus important du commerce d'exportation du bacon, que de fournir ce produit d'un poids acceptable sur le marché. Les flèches les plus recherchées sont celles qui pèsent de cinquante à cinquante-cinq livres, de cinquante-cinq à soixante livres et de soixante à soixante-cinq livres respectivement.

Des flèches Wiltshire sont aussi préparées pesant de quarante à cinquante livres, de soixante-cinq à soixante-dix livres, de soixante-dix à soixante-quinze livres et de soixante-quinze à quatre-vingt livres.

Les flèches de la classe "très-maigre et maigre" et pesant dans les poids moyens *rapportent*, généralement, les prix les plus élevées. Cependant il arrive quelques fois qu'une disette dans les produits d'un certain poids ou d'une certaine qualité, cause une hausse de prix passagère; de même qu'un surplus temporaire dans l'une des divisions, causera une baisse de prix temporaire.

Les flèches de la classe "très-maigre et maigre" pesant moins de cinquante livres ou plus de soixante-cinq livres, ne rapportent pas d'aussi bons prix; et si leurs poids est moindre que quarante-cinq livres ou excède soixante-quinze, elles sont cotées à un fort bas prix.

Excepté en temps de grande disette, le bacon classifié "gras" ne rapporte qu'un prix secondaire, et si les flèches de cette classe pèsent plus de soixante-quinze livres, le prix qu'elles rapportent est excessivement bas.

Il est facile de se rendre compte que les termes de commerce, "très-maigre", "maigre", et "gras", sont plutôt de commodes expressions techniques que la désignation d'une sévère classification de qualité.

Un porc, type-bacon, convenablement nourri et parfait au poids de deux cent dix livres, produira du bacon "très-maigre" ou "maigre" et rapportera les plus hauts prix. Cependant, un porc de ce type, quelque soit le soin apporté à son élevage, donnera généralement du bacon de la classe dite "gras" si son poids n'est que de cent-quatre-vingt livres.

Le Type de Porc à Bacon nécessaire.

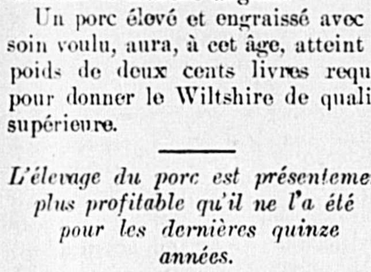

En sus de ces poids spécifiques, il en est un autre d'une aussi essentielle importance, c'est l'existence d'un certain entrelardé du gras et du maigre bien proportionnés. Il doit exister, dans le maigre comme dans le gras, ce quelquechose de si difficile à définir, qui s'appelle "qualité". Le gras doit être d'un blanc pur et délicat et ferme de texture ; les fibres du maigre doivent posséder une texture tendre et fine. A mesure qu'un porc vieillit, sa chair perd en qualité, devenant moins tendre et moins délicate. C'est pourquoi, si un porc est mis sur le marché lorsqu'il est âgé de six ou sept mois, il est plus apte à donner le produit convenable pour l'exportation sur le marché anglais.

Un porc élevé et engraissé avec le soin voulu, aura, à cet âge, atteint le poids de deux cents livres requis pour donner le Wiltshire de qualité supérieure.

L'élevage du porc est présentement plus profitable qu'il ne l'a été pour les dernières quinze années.

Il est présentement, plus avantageux de nourrir les pores au grain, qu'il a été possible de le faire durant les dernières quinze années. En conséquence d'une abondante moisson le prix du grain est très bas : tandis que le porc a, depuis longtemps, rapporté un prix fort élevé.

En comparant la moyenne de prix des cinq diverses sortes de grains généralement employées à la nourriture du porc, avec la moyenne du prix de rapport du porc, il a été possible d'établir une proportion qui est considéré comme la meilleure indication du coût relatif de la nourriture du porc et des bénéfices que sa vente donne.

Le tableau suivant montre cette proportion pour chaque année depuis 1910. Nous y trouvons, d'abord, le prix de rapport moyen du porc, par cent livres; puis le prix moyen, par cent livres des cinq grains mêlés : Moulange, son, avoine, blé-d'Inde, orge. Ces prix sont ceux du marché de Toronto. Enfin nous trouvons la proportion du coût de la nourriture au prix de rapport de l'animal.

Ainsi, en 1910, un cultivateur pouvait acheter cent livres de grain au prix de $1.10, alors que le prix du marché pour le porc de choix était de $8.48 le cent livres, le coût de la nourriture en proportion du prix de rapport était donc, cette année-là, de 7.7 pour un.

Nous croyons par ce tableau que la proportion a augmentée favorablement de 5.6 en 1912, à 10.1 pour les premiers dix mois de 1922.

1910	8.481.10	7.7	pour un
1911	6.611.16	5.7	pour un
1912	7.681.37	5.6	pour un
1913	9.001.11	8.1	pour un
1914	8.291.28	6.5	pour un
1915	8.461.41	6.0	pour un
1916	8.751.48	5.9	pour un
1917	11.152.29	4.9	pour un
1918	19.212.44	7.9	pour un
1919	19.492.46	7.9	pour un
1920	18.982.87	6.6	pour un
1921	11.721.40	8.4	pour un
1922	10 13.04 1.29	10.1	pour un

mois.

Porc aux longs flancs

En vue du fait que les cultivateurs de la "zône du blé-d'Inde", emploient la moitié de leur récolte à la nourriture de porcs, il est d'une importance vitale pour ces éleveurs de savoir quel est le type d'animal qui transforme le blé-d'Inde en lard de la manière la plus avantageuse.

Les seules données que nous avions à ce sujet sont basées sur les études faites pour un certain nombre d'années à Ames. Les résultats de ces essais montrent que le porc à long flancs, généralement désigné sous le nom de type-bacon, retire un grand profit de la nourriture au blé-d'Inde; tandis que le porc court, dit type-gras, ne semble pas s'en trouver aussi bien.

Nous croyons qu'il devra se produire un grand changement dans le choix de porcs pour l'élevage, au cours des quinze années prochaines et que le type à long flancs aura la préférence, en vue des prix exceptionnels qu'il rapporte.

Il semble de plus établi que, même pour la production de la graisse, dans la zône à blé-d'Inde le porc à long flancs est le plus avantageux. (Wallace's Farmer)

—— :o: ——

L'inspection des viandes et des conserves alimentaires par le gouvernement

Certains commerçants ayants essayé dernièrement de vendre de la viande de veaux abattus avant qu'ils eussent atteint l'âge de trois semaines, nous croyons utile d'appeler l'attention du public sur les dispotions générales de la loi des viandes et des conserves alimentaires, appliquée par le service sanitaire des animaux du Ministère fédéral de l'Agriculture et sur les règlements relevant de ces lois qui gouvernent l'inspection des viandes. La loi porte en premier lieu que tous les animaux destinés à être abattus dans un établissement quelconque doivent être inspectés officiellement. Le mot "établissement" signifie un abattoir, une salaison ou tout autre local dans lequel ces animaux sont abattus ou préparés, en partie ou en entier, comme denrées alimentaires d'exportations ou conservés pour l'exportation. Tous les animaux atteints de maladie ou suspects de maladie doivent être abattus sous la surveillance des inspecteurs et vendus conformément aux règlements, suivant les ordres de cet inspecteur, à moins d'ordre contraire à cet effet de la part du ministère sur le rapport de l'inspecteur. Les animaux appartenant aux cultivateurs et abattus par eux sur leur propre établissement ne sont pas sujets à l'inspection sous l'empire des dispositions de la loi. Un animal abattu ou une partie quelconque de ces animaux peut être inspecté en tout temps. La loi porte que tous les articles mis en boîtes et conservés, destinés à l'alimentation, y compris les poissons, les fruits ou légumes ou toute nourriture ou denrée alimentaire, qui peuvent être désignés par le gouverneur en conseil sont sujets à l'inspection au cours de la préparation et aussi pendant l'emballage. Les denrées alimentaires importées doivent être accompagnées d'un certificat établissant qu'elles ont été inspectées au lieu d'origine et elles sont également sujettes à l'inspection au Canada. Les inspecteurs peuvent refuser d'inspecter ou de marquer les articles des établissements où les conditions sanitaires ne sont pas satisfaisantes. Les denrées alimentaires destinées à l'exportation sont sujettes à une nouvelle inspection et à des règlements spécifiés.

Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, 15 mai 1923.

——o——

La grande habileté des politiques, c'est de donner de beaux prétextes à leurs mauvais desseins.—Bossuet.

* * *

Ecrivez les injures sur le sable et les bienfaits sur le marbre.

(Sagesse Orientale)

* * *

Le devoir est père du sacrifice et frère du bonheur.—Lacordaire.

* * *

Le christianisme est une immense aumône faite à une immense misère.

Gernet

AVIS aux CULTIVATEURS

Pour vos caoutchoucs de Voitures veuillez prendre note de la Liste de Prix ci-bas et économisez de l'argent en nous envoyant vos Roues.

CAOUTCHOUC SOLIDE	CAOUTCHOUC ROND
⅞" $13.00 par set	
1" $15.00 " "	1" $18.00 par set
1⅛" 18.00 " "	1⅛" 21.00 " "
1¼" 21.00 " "	1¼" 24.00 " "

Transport payé en recevant vos roues. Ouvrage garanti de 1ère classe.

JOS. LEMAY
50 rue Ontario Ouest
MONTREAL.

Dougall

PRODUITS PROTECTEURS DES SURFACES

Une Protection Parfaite pour toutes les Surfaces

MURONIC

DES boiseries émailleés blanc; n'est-ce pas là ce que vous désirez depuis longtemps? Comme elles sont propres; comme elles sont attrayantes! Rien n'égale l'Émail Blanc "MURONIC": facile à appliquer, très fluide, d'une richesse sans égale, quasi-permanent. Il est blanc et *reste* blanc. Essayez-le. Il sèche en une nuit. Brillant, semi-brillant et couche de fond. Pour emploi à l'intérieur ou à l'extérieur. Inutile de vous refuser plus longtemps le plaisir de posséder des boiseries émaillées. L'émail Muronic facilite le peinturage et assure de bons résultats.

Désirez-vous quelque renseignement touchant la peinture ou le vernis? Consultez:

E. A. GENDRON,

244 Cascades, -:- St-Hyacinthe

"Sauvez la surface vous sauvez le tout" Paraît à Vendre

Les Agents Trouvent Facile

de placer les polices de la Crown Life. Les avantages spéciaux de ces polices intéressent un grand nombre de personnes chaque jour. Les courtiers ambitieux devraient s'informer de notre contrat d'agent régional, lequel est très libéral. Téléphonez immédiatement au No 658-J

E. A. BOURBEAU, *St-Hyacinthe* **LOUIS BOUVIER,** *Gérant provincial*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

CROWN LIFE

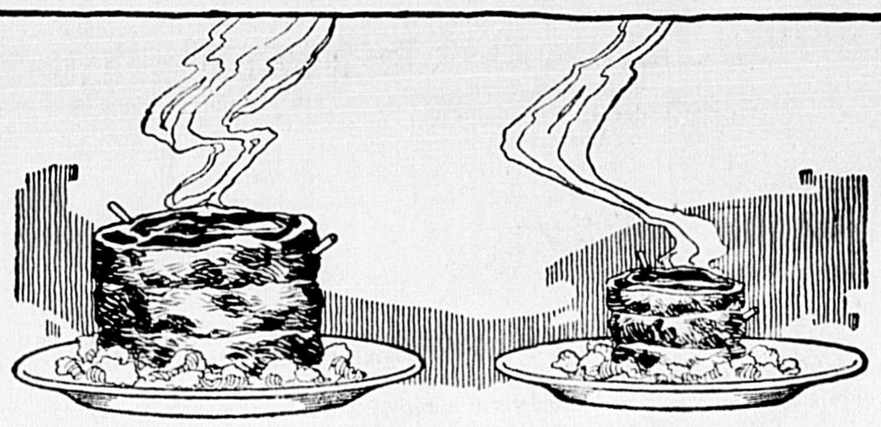

Cuisinez Sans Perte à la Manière Hotpoint

LE Fourneau Hotpoint, imperméable à l'air, avec ses pans fortement isolés, retient les sucs naturels qui donnent une saveur et une valeur nutritive spéciales aux viandes rôties et à la volaille. Comme résultat, la diminution des aliments par la cuisson est de 15% à 20% moindre que lorsqu'ils sont cuits par d'autres méthodes.

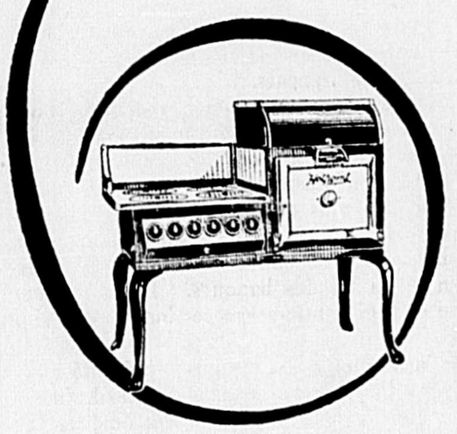

CUISINEZ ECONOMIQUEMENT

Servez-vous de l'Electricité. Vous pouvez réellement économiser de l'argent en vous servant du Poêle Electrique Hotpoint, et en outre la nourriture sera d'autant meilleure, étant cuite dans sa propre vapeur. Vous êtes libérées de la nécessité d'arroser et de veiller constamment pour que la nourriture ne brûle pas ou ne soit pas assez cuite.

"Fabriqué au Canada" par la

DIVISION HOTPOINT

de la

Canadian General Electric Co., Limited

GA

VENDU PAR

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

Souffrez-vous d'affections urinaires?

Les Gin Pills peuvent vous procurer un prompt soulagement. Elles apaisent cette sensation de brûlement dans la vessie, le besoin fréquent d'uriner cesse, les dépôts de consistance poussiéreuse disparaissent; les reins congestionnés et la vessie enflammée, causes de l'irritation, reprennent leur état normal et vous retrouvez le confort durant le jour et le sommeil ininterrompu durant la nuit. Faites une fois l'essai des Gin Pills et vous ne vous en passerez plus tant que toute trace d'affection urinaire ne sera pas disparue chez vous.

Fabriquées par la

National Drug & Chemical Co., of Canada, Limited, Toronto.

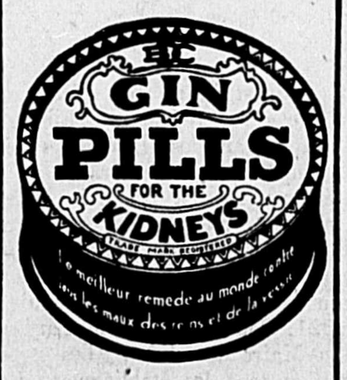

50c. chez votre pharmacien 4F

FEMINA

A VOUS

Lorsque pour mieux rêver, la nuit au vol errant
Sur le pâle horizon détache en soupirant
Une ceinture d'or de sa robe d'étoiles;
Quand sur les champs le soir, la brume étend ses voiles,

Lorsque le crépuscule entr'ouvre aux bords lointains
Du musical éther les portes nuageuses;
Alors avec le vent, les âmes voyageuses
Vont chercher d'autres cieux dans leurs vols incertains.

La mienne s'en retourne auprès de vous, fidèle;
Mais bientôt un remords la surprend en chemin,
Et jeune mendiante, implorant votre main,
Elle vous tend la sienne en se voilant d'une aile;

Car c'est le repentir d'avoir aimé trop peu.
Qui, de l'exil, vers vous la rappelle angoissée,
Comme une ombre sortant de sa tombe glacée,
Surprise par la mort, sans avoir d'adieu.

Non ! Je n'ai pu comprendre et votre âme et la terre
Que de loin, quand les ans sont venus tout finir,
Et mon coeur n'a fleuri qu'autour du souvenir,
Comme autour du tombeau l'églantier solitaire.

Ces jours où ma jeunesse a fait souffrir les coeurs,
Je n'en pourrai gémir que seul avec moi même,
Alors il n'est plus temps de dire à ceux qu'on aime
"A genoux, me voici ! pardonnez-moi vos pleurs."

Ainsi, c'est le passé, c'est la fuite des choses,
Le souvenir des mots qu'on ne peut réparer,
Qui m'évoquent vers vous, quand la nuit vient errer
Sur le large horizon, parmi l'or et les roses.

FREDERIC MONNERON

FOYER

Foyer, doux foyer qu'on regrette,
Et qu'on pleure tout en rêvant,
Quand la famille est incomplète
Et que tes cendres sont au vent.

Pourquoi sous tes ardentes flammes,
Pourquoi, sous tes reflets vermeils
A-t-on vu tant de jeunes âmes
Rêver à de plus beaux soleils ?

Toujours l'inconnu les attire
Ces rêveurs qu'il fallait bercer.
A qui l'on apprenait à lire
Et qui lui apprennent à penser.

Va, tous ces jeunes infidèles,
Un jour tu les verras partir
Pour s'envoler à tire-d'ailes
Par les chemins de l'avenir !

Leur coeur d'indépendance avide,
Saura-t-il, d'orgueil triomphant,
Combien quand elle reste avide,
Est grande une place d'enfant ?

Combien quand ta clarté sereine
Rassemble tous grands et petits,
On serre les rangs avec peine
En songeant aux ainés partis

Au moins garde leur quelque flamme
Tu seras—car ils reviendront!
Encor la clarté de leur âme
Et l'auréole de leur front.

Mme Alphonse DAUDET

Les cheveux de Babylas

(*Conte par Florian Parmentier*)

—Alors, toi, Lucie, tu épouserais bien un homme qui n'aurait plus de cheveux ?

—Moi, Marcelle ? Je te crois ! Papa est bistro. J'ai un faible pour les boules de billard. Ça brille, tu comprends. Ça m'éblouit. Et puis, je vais te dire : quand on a oublié son miroir de poche, c'est tout de même bien commode d'avoir le crâne d'un monsieur chauve à portée de la main.

—Sacrée Lucie ! Tu ferais gondoler l'obélisque. Mais tu peux toujours charrier; moi, je ne voudrais pas un déplumé. Il me faut un type dans le genre de Richepin...ou d'un autre, bien connu aussi...comment s'il s'appelle, déjà ?... Ah ! oui : Absalon ! Voilà des gens, au moins, quand ils ont mal aux cheveux, on sait où qu'il faut les frictionner.

Le lendemain, Babylas Perpitrou, qui avait entendu ce bout de conversation (car, sans oser se déclarer, il suivait depuis un certain temps, Mlle Marcelle à sa sortie de l'atelier) se présenta chez Mme Hélionne. la mère de la jeune fille, et, d'une traite, pour ne pas s'embrouiller dans les préambules, il la lui demanda en mariage.

La brave maman le regardait sans rien dire, perplexe et effarée, n'ayant de sa vie vu tête d'homme si ébouriffée. A la fin, pour se débarrasser de Perpitrou, elle répondit qu'il lui fallait consulter sa fille, afin de savoir, tout d'abord, si elle était disposée à prendre un mari.

Quand Marcelle rentra, sa mère lui fit part de cette demande en mariage, dont, au fond, elle était flattée, mais ajouta en soupirant :

—Ma pauvre Marcelle, je crains que cet homme-là, malheureusement, ne te plaise pas. Il a si drôle d'air.

—Vraiment ! Mais qu'est-ce qu'il a, mon Dieu, Qu'est-ce qu'il a pour paraître si drôle ?

—Ah ! ma fille, si tu le voyais ! Il a des cheveux comme Absalon.

—Comme Absalon !... Mais c'est mon rêve !

Et, le jour suivant, Babylas, qui était venu prendre la réponse, fut présenté sans plus tarder. Mlle Hélionne le trouva tout de même un peu chevelu, mais comme les femmes reconnaissent difficilement les excès auxquels les mène leur fantaisie, elle déclara à sa mère que les cheveux de Babylas étaient son plus bel ornement et qu'elle serait avec joie la femme de cet onduleux Adonis.

Perpitrou commença donc sa cour. Mlle Marcelle, n'était ni pimbêche, ni farouche, et, au bout de huit jours de fiançailles, elle se montrait déjà familière, tant et si bien que, par plaisanterie, elle en vint à passer les *doigts dans les cheveux de son prétendu*, en lui disant étourdiment :

—Quand nous nous disputerons, monsieur Babylas, c'est par là que je vous attraperai, et je suis bien sûre que vous serez tout de suite dompté...

Aie! aie! aie! Quel coup de théâtre! Ne voilà-t-il pas Mlle Marcelle partie à s'esclaffer comme une petite folle! C'est que les cheveux de Babylas Perpitrou n'étaient qu'une perruque! Elle les tenait, pendants et lamentables, entre ses doigts mignons. Et à voir ainsi l'opulente coiffure de son prétendu changée en peau de lapin bonne pour le chiffonnier, elle ne pouvait plus s'arrêter de rire, elle riait aux larmes, aux éclats, à gorge déployée, par crises et par soubresauts, se pqmant, se tenant les côtes, suffocant et perdant la tête, escouée d'allégresse et de convulsions jusqu'au risque de s'étouffer.

Babylas, pendant ce temps-là, ayant mis son chapeau sur sa tête et son visage dans ses mains, sanglotait comme un enfant.

Mlle Hélionne finit par s'échapper, et quand la crise passée, elle revint près de Perpitrou, c'est de sa voix la plus naturelle qu'elle lui dit:

—Monsieur Babylas, je n'ai pas été polie, n'est-ce pas ? Mais je suis *une vraie gosse*; faut me pardonner.. Ça été plus fort que moi, je vous dis. Vous n'allez pas m'en vouloir pour ça ? Je n'ai pas voulu me moquer de vous.

Mais cela lui était bien égal, à Perpitrou, qu'elle eût voulu ou non se moquer de lui. Ce qu'il voyait, c'est qu'à présent son mariage n'était plus possible. Mlle Marcelle, désormais, connaissait sa malencontreuse calvitie; et elle qui rêvait d'un mari chevelu, ne voudrait certainement plus de lui, dont le crâne semblait frotté au papier de verre.

Perpitrou se leva, piteux, le visage ravagé, et, regardant d'un oeil douloureux son ex-fiancée :

—Adieu, mademoiselle Hélionne, lui dit-il. Je vous souhaite tout le bonheur que vous méritez, avec un Absalon plus authentique que l'infortuné Babylas.

—Qu'est-ce que vous me chantez? riposta Marcelle avec vivacité. Enlevez-moi votre chapeau d'abord! Et restez-là.

Le petite Hélionne envoya promener d'un revers de main le couvre-chef, et pour la première fois, elle vit Perpitrou tel qu'il était véritablement. Peut-être aussi fut-elle touchée par les larmes qu'elle avait fait couler.

—Ben, vous savez, fit-elle souriante, vous êtes bougrement mieux comme ça. Quelle idée, aussi, d'aller se coller des horreurs pareilles sur la tête.

FLORIAN PARMENTIER

—o—

La bonne et la mauvaise humeur

La disposition habituelle selon laquelle nous prenons les choses les événements et les hommes, c'est ce qu'on appelle l'humeur. On distingue la bonne et la mauvaise humeur. La bonne humeur est une disposition riante et enjouée, qui prend les choses par leurs côtés agréables, qui partout voit le bien de préférence au mal, supporte les contrariétés avec aisance, se plaît dans la société des hommes, aime le plaisir et sait s'en passer; prend le temps comme il se trouve et veut que tout le monde soit heureux. La bonne humeur a bien des degrés, depuis l'humeur folle qui souvent alterne avec la mauvaise humeur, jusqu'à l'humeur douce incapable de s'élever jusqu'à la folle gaité, et qui même n'est pas incompatible avec une certaine mélancolie. La mauvaise humeur est une disposition chagrine et désagréable, qui prend toutes choses de travers, n'admet aucune contrariété, tourne en noir tous les plaisirs fait le malheur de ceux qui nous entourent et le nôtre propre. Sans doute, il arrive à tous les hommes de passer tour à tour par la bonne et par la mauvaise humeur, mais c'est par la disposition habituelle qu'ils se caractérisent. Il y a encore d'autres sortes d'humeurs qui rentrent plus ou moins dans les deux précédentes: l'humeur fantastique et capricieuses, qui passe sans raison d'une disposition à une autre; l'humeur noire, qui est une tristesse profonde et exagérée, et toutes leurs nuances. L'humeur enfin, est pour nous une cause considérable de bonheur et de malheur, car elle l'est d'abord par elle-même, et ensuite par ses conséquences.

La bonne humeur est la forme la plus agréable de la charité chrétienne.

* * *

Il est des circonstances où la charité qui s'immobilise dans la réserve, ou qui se fond dans l'inaction, n'est plus que de la faiblesse.

L'abbé Camille ROY

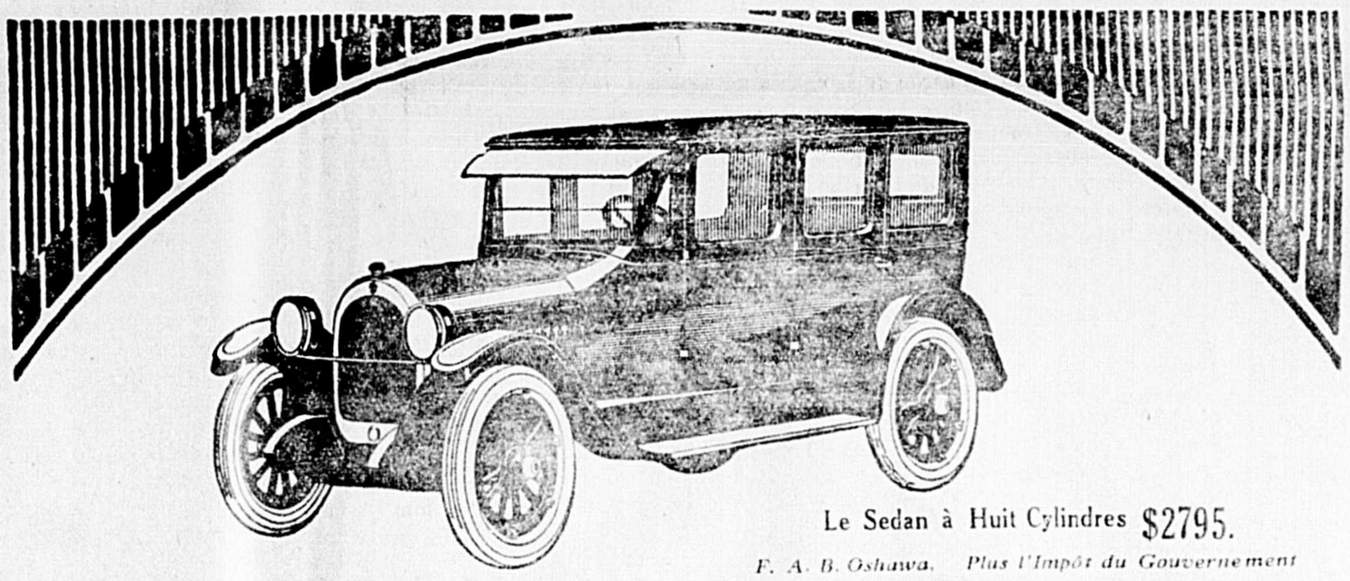

Le Sedan à Huit Cylindres $2795.

F. A. B. Oshawa. Plus l'Impôt du Gouvernement

Le Seul "Huit" du Genre en Valeur en Grandeur, en Prix

Le Sedan Oldsmobile à huit cylindres jouit d'un degré de beauté, de confort et d'excellence mécanique que l'on trouve ordinairement dans les autos à prix plus élevés.

Son riche capitonage de pluche mohair sur crin entrelacé, et les ressorts incomparables à type Marshall, assurent le plus solide confort. Les Commentaires populaires prouvent que l'intérieur est plus ample que celui des chars à empattement plus considérable. les accessoires comprennent une chaufferette, lumières aux angles et au dôme, ferronnerie intérieure fini, argent-Satiné, glaces à coulisse sûres et silencieuses, visière-soleil, ventilateur du tonneau, serrures aux quatre portes, roue de direction en noyer, miroir pour vue arrière, lève-glaces et rideaux, essuie-pare-brise superbe, tablier des instruments fini noyer, avec groupement symétrique des instruments nickelés.

Le moteur à huit cylindres de ce Sedan de premier ordre, est très puissant, flexible, mouvement uniforme sans vibrations, force motrice en tout point conforme à un char extraordinairement bien balancé. Nous voulons l'expression de votre jugement sur ce Sedan à n'importe quel point de vue, étant convaincus que par la beauté, le confort, l'utilité et la façon, il n'a son égal nulle part pour à peu près le même prix.

OLDS MOTOR WORKS OF CANADA LIMITED,
(Filiale de la Cie General Motors of Canada, Limited)
OSHAWA - - - ONTARIO

OLDSMOBILE

J. C. DROLET, St-Hyacinthe, Qué.

Oldsmobile Fondée en 1897
PRODUIT GENERAL MOTORS

NOUVELLES DE LA PROVINCE

CHAMBLY CANTON

Tel qu'annoncé le Fort fut, jeudi dernier, le théâtre d'un nouveau programme de manifestation patriotique...manifestation...où le cri de l'enfance s'élève vers le ciel, pour chanter les gloires du passé, la reconnaissance au patron de la jeunesse canadienne : Dollard des Ormeaux.

Dès huit heures du matin, les tramways électriques nous amenaient des légions de pic-niqueurs heureux de laisser la fournaise ardente—que présente les villes—pour jouir d'un peu de liberté sur des terrains largement bornés et humer l'air vivifiant que donne généreusement la campagne canadienne.

Plus tard, c'était au tour des moteurs d'auto, de faire entendre le gloutonnement des dernières gorgées de gazoline, et les freins qui commandaient l'arrêt de ces fortunes roulantes dans le rêve d'un bonheur chic...qué, et dont, plus d'un propriétaire s'attarde à regarder la gaze nébuleuse du songe qui passe par la p'tite fumée bleue, preuve irréfutable de la consommation de l'essence, qui emporte ceux qui le suivent, et, l'assèchement de sa poche si cela doit se prolonger outre mesure.

Les eaux du Bassin, où le ciel mirait son incomparable richesse de coloris aux teintes chaudes, attiraient nos pêcheurs à une tentative miraculeuse. Le brochet, la perche-jaune, le doré, la carpe de France venaient à tour de rôle happer le cruel hameçon couvert de chair, subterfuge et camouflage continuellement pratiqué : la ruse, arme du plus fort envers le faible. Néanmoins, les pauvres victimes composaient de jolies grappes dont les écailles brillant au soleil donnaient l'illusion de perles prises aux sources naturelles et inépuisables du Richelieu.

Vers deux heures, des centaines d'enfants se présentèrent en face de la vieille forteresse qui n'offrit aucune résistance.

A l'intérieur du Fort, un grand coton sur lequel le Conservateur de notre monument historique avait tracé au fusain la figure héroïque de Dollard, s'offrait à la vue des assistants.

Prirent place autour de cette bannière, les élèves du Collège de Chambly-Bassin, les élèves du Jardin de l'Enfance, les élèves de l'Ecole Modèle de Chambly-Canton, Mlle C. McGoveneyavec près de cent élèves, et les élèves du Couvent de la Congrégation Notre-Dame. Les Profes seurs religieux et laïques, accompagnaient leurs élèves.

Pour des raisons personnelles, M. Arbour, curé de Chambly-Bassin de même que son vicaire étaient absents

Les présidents de cette démonstration, étaient M. Lachapelle, curé de Chambly-Canton, et M. A.E. Bessette, vice-président de la Section Emile-Miller, de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Sur le signal de la baguette magique du frère Léontin, se firent entendre des voix qui nous furent toute une révélation— le chant... A Dollard...fut rendu avec brio, et la foule applaudit chaleureusement les "p'tits habitants".

M. le curé Lachapelle, dans son allocution remplie de faits historiques, fit de jolis tableaux de Dollard et ses compagnons, de Marguerite Bourgeoy, Mère d'Youville, et toutes ces âmes dévouées, et tous ces apôtres qui fondèrent les bases solides de notre nationalité, défilèrent en notre mémoire sous la parole prenante de notre curé.

M. le curé, rendit un témoignage ému à la mémoire de la Reine Victoria, après quoi il tira des leçons pratiques qu'il donna aux enfants... à tous ses enfants... sous forme de communion spirituelle, à la foi d'un patriotisme pur et sensé, d'un patriotisme nationaliste; basé sur la règle difficile, mais sublime, l'accomplissement du devoir et le respect à l'autorité établie.

L'assistance composée de beaucoup d'Anglais applaudit chaleureusement les paroles et ce geste du prêtre qui demeure dans la tradition.—Le pasteur au milieu de son troupeau.

Après le discours de M. le curé, les enfants chantèrent : Gloire à tous nos Aïeux, et, Montez toujours!!!!

M. Blanchet, prend ensuite la parole. On aimera peut-être à lire quelques passages de ce discours.

Le conservateur du Fort, rappelle qu'il y a 263 ans, que s'est accompli l'acte héroïque qui sauva Ville-Marie...et en plus, qui affirmait le droit de cité...à la civilisation française en opposition à la barbarie, sur cette terre de la Nouvelle-France.

Un jour, les habitants apprennent qu'un nouveau danger les menace. Vont-ils fuir, pour demander ailleurs la tranquilité qu'une crise leur dispute?...ont-ils fait comme beaucoup de nos jours; abandonner leur foyer pour aller dans la République voisine, amasser...plutôt, gagner quelques piastres de plus en échange du plein rendement que peut donner la force physique, mais, qui n'a rien d'humain—Non! vingt adolescents répondent à l'appel du Devoir. Il y a là des vies à protéger, une cause à soutenir, l'honneur à défendre, un acte de survivance à affirmer.

Que firent ces jeunes, à l'annonce du danger?....parcourent-ils les rues en blasphémant? en jouant? en se querellant? en se débauchant? — Non! oh non! que font-ils? ils vont s'agenouiller aux pieds du prêtre pour obtenir l'absolution de leurs erreurs, ils réclament le Banquet Divin. Nourris du pain des forts ils partent joyeux, crânement...presqu'effrontément en face du danger qu'ils courent. En route, trois de la vaillante troupe perdent la vie. Le chef crie...jusqu'au bout ! Jusqu'au bout! ils accomplirent leur devoir, jusqu'au bout! ils luttent! Jusqu'au la dernière goutte la terre canadienne absorbera leur sang.

Les secrets de la Providence sont insondables...a-t-il dit. Je crois, dit l'orateur, que le temps a charge de les éclaircir.

Dieu dont il nous est impossible de nier la puissance, privait la colonie de quelques unités par le sacrifice de ces grands morts de la Patrie. Dieu avait ses vues, puisque deux siècles et demi plus tard, cela devait servir de moule à fondre le courage des serviteurs de la race, toujours susceptible d'être attaquée — non plus par des sauvages—mais par les civilisés dont les moeurs, la croyance, la langue diffèrent de ceux dont Dieu permit aux ancêtres d'être les apôtres et les fondateurs de la patrie canadienne, nos ancêtres, et notre seule Patrie.

Ce fait du Long-Sault n'est pas unique. Ces murs qui nous entourent, forment un écrin de perles ignorées de notre histoire. Ne sont-ils pas martyrs ces deux bébés, de six mois et de deux ans, enfants de Hade, qui lui-même fut massacré par les Iroquois, et dont les restes reposent dans le vieux cimetière à quelques verges d'ici.

En 1711, le baron de Longueil qui se rendait compte de l'insuffisance de ses troupes à opposer à l'ennemi —abandonna-til la partie en mesurant la lourdeur de la tâche?—Non! encore non et mille fois non! nos ancêtres ne connaissaient pas cette faiblesse; la crainte de la misère ou d'une épreuve et sa pensée fut un acte de foi, de Longueil fit placer la bannière de la Vierge Sainte à la tête de ses troupes. Pendant qu'ils marchaient vers la frontière, les jeunes filles de Montréal faisait un voeu à la Reine du ciel. Lorsque les troupes françaises arrivèrent à destination, les milices de la Nouvelle-Angleterre rebroussaient chemin. La nouvelle leur était parvenue que leur flotte de guerre envoyée pour prendre Québec s'était brisée sur les rochers du golfe St-Laurent, alors qu'une violente tempête déferlait sur les navires.

Il y a quelques années, le passant de la rue Notre-Dame, pouvait voir dans la cour de la maison mère des Dames de la congrégation, la belle chapelle de Notre-Dame de Pitié qui avait à son côté celle de Notre Dame des Victoires, preuves incontestables de ce miracle qui eut son origine sur les avenues de Chambly, et pour dénouement l'affirmation d'action française par l'intermédiaire de la prière de Jeanne LeBer et les filles de Ville-Marie.

Jel'ai dit, la Providence a ses secrets.

Le drapeau fleurdelisé semblait être l'emblème des sacrifices en la France-Nouvelle. Un jour vint qu'un nouveau pouvoir domina en ce pays. Après avoir acquiescé de donner droit aux sujets nouveaux, de conserver leur langue et leur religion. Le traité de Versailles le réclamait.

L'Angleterre, en mettant au firmament canadien son étendard composé des croix de Saint-Georges et de Saint-André, avec la devise de : "In hoc signo vinces", par ce signe nous vaincrons, nous donnait la garantie de l'espoir légitime de voir nos droits respectés. Malheureusement, les serviteurs ne sont pas toujours les fidèles interprètes des maîtres.

Le respect dû aux lois n'impose pas nécessairement la lâcheté, et nos grands pères dûrent faire reconnaître l'injustice commise.

Le pays en était déjà rendu où la politique fait l'histoire d'un peuple. En 1814, la vallée du Richelieu posa un astre nouveau dans le firmament de la politique canadienne.

Sir G-.E. Cartier devait être l'homme désigné pour représenter la nation blessée au pied du Trône, où une femme, une mère était assise, la tête penchée afin de mieux observer les agissements de tous ses enfants.

Victoria la Grande! Mère consolatrice de nos Pères! bienfaitrice de la nation canadienne! je suis heureux de rendre à la mémoire l'hommage respectueux d'un loyal sujet qui aime sa patrie parce que tu le lui a imposé par l'acte de la Confédération.

A Dollard, notre admiration.

Mes amis, la devise de Chambly, est: Courage et Loyauté. Dollard personnifie le courage—une femme, une Reine nous a enseignée la loyauté.

Que les deux servent au Canada mon pays, mes amours.

Le "O Canada" et le "God save the King" terminèrent cette mémorable manifestation.

M. A. Globensky mérite des remerciements pour son dévouement, car c'est lui qui fit les frais de l'accompagnement à l'aide d'un clairon.

Silio DeBiens

—o—

CHAMBLY-BASSIN

Samedi soir dernier, à la salle municipale de Chambly-Bassin, la chorale de cette paroisse donnait son premier concert. M. Hortensius Béïque le directeur de cette nouvelle organisation mérite de chaleureuses félicitations pour avoir réussi à grouper autant de monde, qu'il l'a fait.

Sans être en état de pouvoir concourir avantageusement avec les chorales du dehors, la nôtre possède des éléments très promettants et le concert de samedi prouve que si nous voulons nous unir et accepter une direction, notre paroisse sortira de sa léthargie. M. le curé Arbour présidait, dans son allocution, ses remarques et ses remerciements il s'est borné à son clocher.

A ce concert, le Cercle d'Art Dramatique avait prêté son concours, et une comédie en un acte était à l'affiche. Un succès attendait les acteurs. Je ferai exception pour remercier M. Jos. Léveillé de Chambly-Canton et Eug. Viens de ce dernier endroit qui après avoir suivi les répétitions se sont vus dans l'impossibilité de tenir leur rôle pour satisfaire un caprice venu de haut lieu M. St-Jean a été superbe dans cette comédie qui lui a demandé beaucoup de travail dans les circonstances.

Félicitations aux élèves du Jardin de l'Enfance pour la pièce en un acte chantée.

Silio DeBiens

—o—

MONT SAINT-GREGOIRE

C'est fait. Mont-Johnson a mué en Mont-Saint-Grégoire pour notre bureau de poste, depuis hier.

Dorénavant on devra nous adresser nos lettres, journaux et colis à Mont-Saint-Grégoire, comme nous devrons nous réclamer et écrire de Mont-Saint-Grégoire.

Rien de plus rationel après tout, c'était déjà sur les lèvres de tout le monde, mais personne ne pouvait se servir officiellement de ce nom; à l'avenir on le pourra et ce sera même le seul nom reconnu et enregistré par tout.

Rien ne nous plaît autant. D'abord nous gardons en évidence le nom de notre puissant et illustre patron saint Grégoire, nous faisons savoir que nous possédons un mont chez nous, tout à nous; puis c'est français, comme nous le sommes tous.

A quand Mont-Saint-Paul au lieu de Saint-Paul d'Abbotsford ?

—Le mois de Marie est fini. Nous ne chanterons plus : C'est le mois le plus beau.

Entendons-nous. Quand nous reconnaissions dans mai le mois le plus beau, nous ne voulions pas parler au point de vue naturel, mais seulement, ah! seulement au point de vue surnaturel.

Autrement nous aurions été sûrement démenti par le premier venu.

Mai est presque toujours maussade par sa température; peut-être cette année l'a-t-il été plus que jamais. De la pluie, du froid, et encore du froid et de la pluie. Si bien que pas de fleurs, et que même les premières semailles n'ont été faites que dans sa dernière semaine.

Mais au point de vue surnaturel, ce fut aussitôt la moisson. Que de grâces sont tombées dans les âmes et les ont enrichies! A ce titre, quand les chrétiens s'agenouillent en foule et dans la ferveur au pied des autels de Marie, mai est indéniablement le mois le plus beau.

Ici, c'est au souvenir des merveilles opérées à Lourdes que l'on s'est retrempé dans la dévotion à la Reine des cieux; comme on l'a contemplée bonne et puissante, et comme on s'est recommandé à elle avec confiance dans tous ses besoins !

—L'archidiacre, M. l'abbé F.A. Laroche, qui précède l'évêque en visite pastorale, est passé ici.

Ses fonctions sont de se rendre compte des conditions matérielles de la paroisse, de l'état des établissements religieux ainsi que de l'administration financière de la fabrique.

Dans la localité il a trouvé une bonne vieille église de 70 ans, un joli presbytère de près de 50 ans, le tout bien entretenu au milieu d'un terrain en parfait ordre.

Pour le service divin, il n'y a pas de richesses, mais il y a de tout et tout est fort convenable.

La dette, jadis assez lourde, continue à décroître rapidement d'année en année.

—o—

ST-CESAIRE

La Très Révde Mère Marie du Sacré-Coeur, Supérieure-fondatrice de la communauté de Notre-Dame des Anges de Sherbrooke, était de passage ici cette semaine. Partie depuis de nombreuses années de St-Césaire, elle est revenue voir sa paroisse natale. Née, il y a 34 ans et baptisée sous le nom de Florina Gervais, elle entra chez les Soeurs de l'Immaculée Conception de Montréal, et fut envoyée en Chine où elle demeura 4 ans. Elle sortit avant d'avoir prononcé ses voeux perpétuels, et de concert avec Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, elle retourna une seconde fois en Chine, cette fois avec une compagne. Son but était de fonder sa nouvelle communauté au pays même des missions avec un postulat au Canada, comme cela existe déjà pour les Pères Blancs d'Afrique. Mais, d'après le désir des évêques missionnaires de ces contrées, elle revint en son pays et fonda sa communauté à Sherbrooke en 1919, sous le nom de Notre-Dame des Anges. Le but est de former des vierges chinoises et de les instruire afin d'en faire là-bas des catéchistes et des auxiliaires des missionnaires. Bénio de Dieu, elle compte déjà 23 sujettes, dont 5 sont parties en septembre dernier, pour ouvrir en Chine leur première mission. La communauté, dont la maison-Mère est sur le chemin de Lennoxville, près de Sherbrooke, a aussi une mission à Ste-Hedwidge-de-Clifton, où 3 religieuses font la classe aux enfants de la paroisse.

—La fête de Dollard n'a pas passé inaperçue ici. A cette occasion les élèves du collège ont obtenu un grand congé, et ils ont organisé pour l'après-midi une partie de balle de même qu'une parade de cadets avec la fanfare, dans les rues du village.

—La Très Révde Mère des Saints Anges, supérieure Provinciale des religieuses de la Présentation, était de passage au couvent cette semaine.

—Le Dr C.A. Bernard, notre député au Parlement provincial, et M. Henri Grisé, imprimeur, et Grand-Chevalier du conseil des Chevaliers de Colomb, sont allés à Lévis, assister au congrès des Chevaliers, qui s'est tenu là, le 24 mai.

St-Césairien

—o—

LAPRESENTATION

Monsieur le Rédacteur.

Dans une polémique qui dura plusieurs semaines, l'hiver dernier, je discutai diverses questions; questions de voirie, d'éducation, etc., etc. Je crois devoir y revenir. Tout d'abord, quand j'engageai cette discussion je voulais dissiper cette illusion à savoir que celui qui prend l'initiative d'une affaire publique, provoque toujours divers commentaires et le public est souvent induit en erreur par certains alarmistes toujours prêts à crier au feu quand le danger n'est pas à craindre.

Je croyais qu'une polémique aurait quelques effets et si j'en juge par les conditions de nos chemins qui sont encore les mêmes, c'est-à-dire que nous de Laprésentation nous sommes encore comme par le passé, exilés par le manque de communication et les mauvais chemins pendant 2 mois le printemps, et je suis persuadé que nous sortirons de l'exil plus tard que je m'y attendais.

Depuis l'époque où avec des amis j'organisais un comité pour promouvoir l'amélioration d'une route conduisant à St-Hyacinthe il est survenu plusieurs raisons nous déterminant à attendre avec confiance le résultat de nos démarches, et une surtout, me surprend plus que les autres c'est que ce printemps je n'ai pas entendu dire par personne que les chemins étaient mauvais, personne, comme par les années passées paraissaient souffrir de notre exil: serait-ce parce qu'il y a plus d'espérance ? Je ne le crois pas ; l'autre raison me déterminant d'attendre était que notre député qui doit avoir tout intérêt à voir prospérer son comté et sa ville se ferait un devoir de hâter par son influence auprès des autorités, d'entreprendre des démarches finales devant aboutir à la déclaration d'une route régionale traversant les trois paroisses de St-Hyacinthe à St-Denis.

J'ai aussi discuté une question qui n'a pas plu à mes contradicteurs, c'était la question d'école. Il se se pourrait que, en matière de théorie, je ne serais pas en mesure de me rendre bien loin, mais par l'observation, je crois voir que c'est par là que proviennent tous les malaises dont souffre présentement le cultivateur.

Prenons les questions une par une.

Pourquoi notre population s'obstine-t-elle à toute mesure de progrès; parce qu'elle n'a pas l'esprit ouvert pour saisir de suite une innovation.

Pourquoi dans nos assemblées publiques, soit de conseil, de société agricole, de beurrerie et autres voit-on cet esprit de division qui empêche de se comprendre, et pourtant c'est en se comprenant bien que l'on s'entend. Je crois que cet état d'esprit provient du manque de préparation de ceux qui dirigent ces assemblées, et en deuxième lieu de ce que nos populations n'ont pas la mentalité formée pour faire affaires en commun. Il y a trop d'individualistes, d'égoïstes, de radicaux ; en un mot tous se croient plus capables les uns que les autres, et comment se fait-il que depuis que la Province fut colonisée l'on a visé à grouper sa population sous le régime paroissial et municipal et qu'enfin l'on a pas institué dans le programme scolaire les notions nécessaires enfin d'initier nos populations rurales à la gouverne de leurs affaires avec savoir.

Je me demande aussi pourquoi une population intelligente comme la nôtre, nous nous laissons surpasser par les autres races qui habitent à côté de nous, surpasser par l'esprit d'entente, surpasser par l'esprit d'initiative, surpasser par l'esprit de progrès; enfin ils se servent de nous pour se hisser au sommet des positions et nous, nous n'avons qu'à se combattre les uns les autres et cela je l'attribue à nos écoles premièrement et ensuite à notre ignorance.

Pourquoi voyons-nous tant des nôtres émigrer aux Etats-Unis ? Est-ce parce qu'ils sont instruits où non qu'ils quittent le pays ? qu'avons-nous gagné à avoir une population rurale de 50% illettrée sinon à fournir de la main d'oeuvre aux usines américaines dont 300,000 des nôtres sont à faire la richesse de ce peuple qui s'occupe avant tout de s'instruire aux frais et dépens des canadiens-français.

Les questions que je discute sont de nature à intéresser toute la population, c'est pourquoi je prends parti de dire ce que je pense et je crois que nul ne songera à m'accuser de déloyauté en disant que nous avons des lacunes.

Peut-on comprendre qu'une paroisse comme Laprésentation, paroisse fondée depuis au-delà de 150 ans, avec une population de 200 familles, une estimation municipale de $1,400,000.00 avec un sol de terre arabe et une population intelligente, et à proximité des grands centres de consommation comme Montréal et à proximité de la ville de St-Hyacinthe, peut-on comprendre, dis-je, que l'on est 2 mois de l'année presque incapables d'expédier nos produits. Il n'y a que l'irraisonnement et la routine pour expliquer cet état de chose.

Dans les années passées lorsque l'on discutait l'amélioration de nos chemins, l'on disait que cela coûterait trop cher, et en effet l'on ne fait pas de l'amélioration avec rien; sur nos fermes quand nous faisons de l'amélioration et que nous la faisons nous-mêmes cela coûte moins cher que la main d'oeuvre louée, c'est le même principe qui est appliqué dans la confection des bonnes routes mais sous ce rapport je crois que l'on commence à comprendre que l'on est mieux de penser à suivre l'exemple des municipalités qui ont profité des octrois du ministère de la voirie.

Maintenant une question que je n'ai pas encore touché, c'est celle d'un secrétaire municipal et je vais y toucher avec délicatesse. Peut-on comprendre pourquoi, dans une municipalité de campagne avec des hommes dans la municipalité capables de remplir cette charge, on la donne à un homme de profession étranger.

Sait-on qu'un secrétaire est l'âme dirigeante d'un corps public ? Est-ce que l'on sait aussi que c'est en agissant ainsi que l'on sera toujours à la merci des autres classes.

Je reviendrai sur ce sujet dans une autre chronique et sans partipris, j'interprêterai à ma façon ce que je pense d'une population qui est obligée de se fier aux autres pour la régie de ses affaires, cela doit être comme dans la politique; qui vivra, verra.

J'apprends qu'à Ottawa la Commission du Service Civil remplace les Canadiens-français par des Anglais et nos 65 députés libéraux, la plupart Canadiens-français, se croisent les bras, ils prennent peut-être l'exemple de leurs électeurs; il n'y a rien d'entraînant comme l'exemple.

ALBAN

—o—

La plupart des maux qu'éprouve l'homme lui viennent de l'homme.

Pline l'Ancien

L'ENTREPRENEUR MODERNE qui suit les progrès de sa profession doit s'entourer de toutes les précautions voulues pour éviter toute contagion possible et donner à la famille toute l'attention qui lui est dûe dans ces moments d'épreuves. -- C'est l'idéal vers lequel nous dirigeons tous nos efforts en dépit de nos prix défiant toute compétition.

V. J. MONGEAU, Ltée

Entrepreneur de Pompes Funèbres

7. RUE LAFRAMBOISE

IDEAL

CREME — A LA — GLACE

Ayant commencé la fabrication de la Crême à la Glace "Idéal", je suis heureux de porter à la connaissance du public que ce que j'en ai vendu jusqu'à ce jour a donné entière satisfaction.

Ceci, m'encourage à la faire connaitre et en continuer la fabrication avec l'assurance que je pourrai contenter les plus difficiles.

Demandez la Crême à la Glace "Idéal" en vente partout.

TEL. 218

N. LAFRANCE, Prop. ST-HYACINTHE

NOTES LOCALES

Personnel

Etaient en ville, samedi dernier, MM. Emery Desnoyers de St-Damase, Hormisdas Gaudreau de St-Jude et Louis Pelletier de St-Hugues.

—M. Osias Archambault, de Putnam, Conn., était de passage à St-Hyacinthe, mardi. M. Archambault accompagné de son épouse est en visite pour quelques semaines dans les paroisses environnantes.

—Mme Alex. Dauphinais autrefois de cette ville et maintenant de Woonsocket, R.I. est en visite à St-Hyacinthe. Outre notre ville, Mme Dauphinais visitera Montréal, Ste-Thérèse, Drummondville et autres endroits de la province.

—o—

Remerciements

Les familles Hébert et Burque désirent offrir leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Madame Alexandre Hébert (née Yvonne Burque), soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, assistance aux funérailles ou de quelque manière que ce soit.

—o—

Prochain mariage

A St-Thomas d'Aquin, le 5 juin sera célébré le mariage de Mlle Laurence Trudeau, fille de M. L. H. Trudeau, notaire, décédé, et de Mme Trudeau, avec M. Ernest Boulay, fils de M. et Mme Antoine Boulay, de St-Hyacinthe.

—o—

Beurre et Fromage

Samedi, on a vendu ici 125 boites de beurre à 30⅜ cts la livre et 200 boites de fromage à 15⅝ cts.

A Farnham, neuf fabriques ont mis sur le marché 530 boites de beurre, qui ont été vendues 29½ cts la livre à White, Bessette, Hodge et R. Daires.

—o—

Avis aux Artisans

Les membres de la Société des Artisans Canadiens-Français sont priés de se rendre à leur salle au No 264 Cascades à 9 hres a.m., pour assister, en corps, à la procession de la Fête-Dieu. Les insignes seront fournis

—o—

Prochain mariage

Monseigneur C. N. Gariepy de Québec, bénira, mardi le 5 juin, à dix heures, en l'Eglise Cathédrale de St-Hyacinthe le mariage de Mlle Ida Lafrance, fille de M. et Mde E. Lafrance, au Docteur Ls Gariepy L.D.S., fils de M. et Mde Arthur Gariepy de Montréal.

—o—

En voyage

M. Ernest Blanchard, de cette ville, s'est embarqué à bord du "Melita" pour un voyage de trois mois à Paris, pour aller installer un orgue de la Maison *Casavant Frères Ltée*. Nous lui souhaitons bon et heureux voyage

—o—

En voyage

M. R. Beaulieu, de la rue Notre-Dame et Mme Beaulieu partent aujourd'hui pour un voyage d'environ un mois dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, visiter des parents. Nous leur souhaitons bon voyage.

—o—

Assemblée

Les membres de l'Alliance Nationale sont priés de se rendre dimanche soir, le 3 juin, à 8 heures, dans les anciens bureaux de l'Hôtel de Ville où une assemblée spéciale sera tenue.

—o—

Union St-Joseph de St-Hyacinthe

Les membres de cette société sont priés de se rendre dimanche matin, aux bureaux de la Société, pour former leurs rangs afin de prendre part, en corps, à la procession solennelle de la Fête-Dieu.

—o—

Progrès à rebours

Nos lecteurs de la ville apprendront avec regret qu'il n'y aura plus de livraison d'effets par les messageries (Express) avant huit heures le matin et après cinq heures dans l'après-midi. Que ce soit des fleurs fruits ou autres marchandises périssables qui arriveront ici à 5 hres ou après, il faudra attendre au lendemain dans l'avant-midi pour les avoir. Et cela est dû paraît-il, a ce qu'une plainte a été faite contre M. Robert, qui par dévouement, n'a jamais compté son temps ni ses peines pour donner satisfaction au public depuis une quarantaine d'années

Pour du progrès, c'est du progrès à rebours dont nous ne pouvons nous féliciter à cause des inconvénients que cela occasionnera à plusieurs.

Jugements rendus

Jugement vient d'être rendu par l'hon. juge P.-G. Martineau dans trois causes qui avaient été plaidées au début du mois de mai.

Dans la cause de Régis Pontbriand vs Dame Délia Laliberté et al et Joseph Pontbriand, mis-en-cause, le demandeur qui est âgé de 82 ans avait obtenu jugement pour $90 de pension alimentaire contre la défenderesse Laliberté qui est sa bru.

Lorsqu'il a voulu exécuter ce jugement, il a constaté qu'une somme de $2,700, due à la défenderesse par le mis-en-cause Joseph Pontbriand, avait été transportée à l'autre défendeur, J.-Albani Tétreault, le gendre de la défenderesse.

L'action demandait la nullité de ce transport pour cause de collusion et de fraude entre les deux défendeurs afin d'empêcher le demandeur de pouvoir collecter son jugement.

Le juge en est arrivé à la conclusion que ces moyens étaient bien fondés et il a, en conséquence, annulé le dit transport avec dépens.

Dans la cause de Lippé et Guay vs Deslauriers, les demandeurs réclamaient $1,999 de dommages du défendeur, parce que ce dernier, après avoir acheté la propriété et le stock de marchandises de Guay, avait fini par refuser de passer contrat.

Le défendeur a été trouvé coupable de ce qui lui était reproché et a été condamné à $650 de dommages, avec les dépens d'une action de cette classe.

Dans la cause de Chicoine vs Barré, il s'agissait d'un échange de propriétés intervenu entre les parties.

Une promesse avait été signée entre les parties au sujet du contrat à intervenir stipulant un dédit de $500 contre celui qui refuserait de donner suite au marché. L'action est renvoyée avec dépens.

—o—

Feu Mlle Aurore Chagnon

Fleur de la terre transplantée dans le Ciel

C'est fête aujourd'hui dans le ciel! Les Anges sont dans un va et vient perpétuel. Que se passe-t-il donc pour mettre tout un ciel en émoi? C'est que le 31 mai, c'est le couronnement de la Vierge Marie; tous sont donc aux préparatifs de ce beau jour. Les lys, les roses etc., sont employés à tresser une couronne. Mais, que fut l'étonnement des ardents travailleurs de constater qu'un lys manquait pour orner la couronne de leur Reine. Alors, plein d'enthousiasme, l'un court ou plutôt vole vers le divin Maitre pour lui faire part de son étonnement, et pour le consulter, sur ce qu'il doit faire. Et Jésus de répondre en désignant l'un de ses anges : "Toi, va sur la terre et rapporte moi la fleur que je t'ai confiée pour la cultiver, car elle est mûre pour le ciel". Cet ange, c'était l'ange gardien de Mlle Aurore. Il se hâte aussitôt d'obéir, il vint cueillir ce lys à la tige gracieuse mais frêle encore pour la transplanter dans le parterre de Marie.

Or Mlle Aurore, nous a donc quittés pour l'éternité. Son xme en s'éclipsant de la terre nous a laissé respirer le suave parfum des vertus qu'elle a si bien pratiquées.

La chère disparue avait cultivé trois belles fleurs dans le jardin de ses vertus. Elle nous donne un vrai modèle d'une vie simple et laborieuse comme une Thérèse, utile et prédicatrice comme une Marguerite, débordante de bonté et riche de biens comme une Jeanne de Chantal.

Oui trois admirables fleurs qui sont écloses sur sa tombe, et dont nous devons transplanter la tige en chacun de nos coeurs. Le lys, fleur de l'obéissance et de la pureté, la rose, fleur du bon exemple et du sacrifice et enfin la violette fleur de l'humilité qui donne la valeur au coeur et la sagesse à la volonté.

La vie n'est qu'un pont pour passer du temps à l'éternité. Mlle Aurore n'était encore qu'au matin de la vie lorsque l'ange de la mort vint la ravir à son cher foyer. O vous, parents qui pleurez, acceptez dignement la double perte que vous venez de faire; et consolez-vous dans l'attente, qu'un jour viendra où tous, vous serez réunis pour toujours. Dites-vous aussi, que toute chose est bien faite, quand Dieu l'a voulue.

A vous, parents désolés, à vous parents et amis, à vous tous qui pleurez, veuillez accepter au nom de tous ceux qui me sont chers et en mon nom nos plus profondes condoléances.

Une amie

St-Hyacinthe mai 1923

CONGRES DES BONNES ROUTES

Une discussion tout à fait nouvelle des problèmes de la construction des bonnes routes va être amenée devant les délégués au dixième congrès annuel de l'Association Canadienne des Bonnes Routes, à Hamilton, les 11, 12, 13 et 14 juin, alors qu'une conférence sera donnée sur la nécessité ou le besoin d'hommes ayant subi un entraînement tout spécial dans la construction des routes modernes. C'est là un sujet qui ne manquera probablement pas de soulever une discussion assez vive entre ceux qui le lancent et ceux qui ont été, jusqu'ici, en charge des travaux de construction, parce que l'on semble, par le fait même, vouloir insinuer que, si les routes et boulevards construits n'ont pas donné tous les résultats attendus, c'est qu'ils ont été faits sous la direction d'hommes qui n'avaient pas la compétence voulue. Pour l'observateur attentif, il est évident que nombre de routes, construites à grands frais, depuis quelques années, commencent déjà à se détériorer bien que l'on n'ait pas encore fini de les payer. Ces routes n'ont pas pu supporter l'immense friction du trafic moderne. Cela indique clairement que l'on a encore beaucoup à faire pour arriver à la perfection dans le choix des types et des matériaux pour la construction de notre voirie. Il y a certainement quelquechose qui échappe à ceux qui sont en charge de la construction actuelle. Il est évident que l'on doit accorder une sérieuse considération à une question aussi importante, et, si l'association doit accomplir l'oeuvre qu'elle se propose, et aider au développement de la voirie, il lui faut nécessairement entreprendre aussi le côté éducationel. C'est ce qui a amené la décision des directeurs actuels d'avoir, au prochain congrès, une discussion semblable.

L'amélioration de nos routes a été entreprise si promptement qu'il n'est aucunement surprenant qu'au début, on ait ainsi manqué d'hommes particulièrement entraînés pour cette construction difficile; les ingénieurs experts pour ce genre de travail manquaient également. Maintes autorités ont, comme aviseurs, des ingénieurs de chemin de fer dont les connaissances ne sauraient être discutées, mais, les problèmes des chemins de fer ne sont pas les mêmes que ceux de la voirie. L'égouttement et le nivellement peuvent être à peu près semblables; ce sont certainement là deux items très importants, mais, les problèmes de la fondation et du matériel, et, avant tout, le problème de la surface sont de ceux que les ingénieurs de chemin de fer ne sauraient connaître à fond. Seuls les hommes spécialement entraînés dans ce genre de travail peuvent en faire un succès; naturellement, il faut payer pour obtenir l'expérience voulue et c'est ce qui est arrivé.

Aux Etats-Unis, des millions de piastres ont été gaspillés, si l'on peut se servir du terme, pour obtenir l'expérience dans la construction des routes, mais, maintenant, il n'y a pas de raison pour que le Canada soit forcé de faire la même chose. L'expérience acquise aux Etats-Unis peut et doit nous servir. C'est un sujet que l'on discutera longuement, au prochain congrès et qui ne manquera certainement pas de soulever un intérêt des plus vifs. Tous les gouvernements provinciaux s'intéressent vivement au prochain congrès comme à la conférence interprovinciale des autorités qui doit avoir lieu pendant la tenue du congrès de 1923. Tout récemment, M. S.L. Squire, a terminé un voyage qu'il fit dans les provinces de l'ouest où il a pu constater que les provinces de cette partie du pays apprécient hautement le travail accompli par l'association. L'extension accordée par le gouvernement fédéral, pour permettre aux provinces de profiter des octrois fédéraux des bonnes routes suscite un nouvel intérêt. Il est aussi grandement question d'obtenir plus d'aide de la part du Dominion. M. Squire est actuellement dans les Provinces Maritimes, occupé à organiser l'une des plus nombreuses délégations qui aient encore assisté à un congrès du genre en Canada. M. Geo.-A. McNamee, le secrétaire-trésorier du congrès, s'occupe aussi activement des détails d'organisation.

Retraite fermée des Notaires

C'est le jeudi soir, 7 juin, à 8 heures que commencera à la Villa St-Martin la retraite fermée des notaires.

Messieurs les notaires qui désirent y participer, sont instamment priés de donner sans retard leurs noms soit à l'organisateur, M. Paul Paquette, 310, rue Visitation, Montréal, tél. Est 971, soit au R. P. Georges Lebel, S.J., Villa St-Martin, Abord-à-Plouffe, près Montréal, tél. (longue distance) Cartierville 18. Le R.P. Plamondon, S.J., en sera le prédicateur.

—o—

Décès

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Yvonne Burque, épouse de M. Alexandre Hébert survenue le 28 courant.

La défunte était âgée de 32 ans et laisse huit enfants.

C'était une excellente chrétienne et sa mort cause de vifs regrets à ceux qui avaient l'avantage de la connaitre.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi matin à la cathédrale au milieu d'une assistance considérable de parents et d'amis.

Outre son mari et ses enfants la défunte laisse son père, notre ex-concitoyen, M. Willie Burque de Toronto, 2 frères tous deux de la communauté des Pères de la Compagnie de Marie, deux soeurs chez les Soeurs Grises de Montréal, et une autre soeur, Mlle Hélène Burque de Toronto.

Aux parents affligés, nos sincères condoléances.

—o—

Remerciements

La famille P.A. Lefebvre remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des symphaties à l'occasion du décès de M. P.A. Lefebvre, soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, visites, assistance aux funérailles ou de toute autre manière que ce soit.

ST-BARNABE-SUD

Le 24 courrant a été baptisé M.-Germaine, fille de Wilfrid Gadbois et de Eva Desmarais. Parrain et marraine, M. Prosper Girouard et son épouse Hermine Gadbois de St-Jude.

—En visite chez Mme Pierre Langelier, M. J. Henry et son épouse de St-Hyacinthe.

—Les jeunes gens commencent à revenir des Etats-Unis, entr'autres MM. Armand Gaudette et Emile Angers. Du moment que la crise de chômage est dans les manufactures on s'aperçoit vite que l'agriculture est la source la plus sûre de la richesse. Si tous en étaient convaincus il n'y aurait pas eu d'émigration à outrance depuis un an. Il est temps pour les cultivateurs de pratiquer la culture intensive, de cesser la routine qui ne comptent que sur la récolte de foin ou de grain. La culture variée de légumes, de tabac, de fraises etc., donne plus d'ouvrage mais plus de profit. Les jeunes gens ne penseraient plus à aller en ville, s'ils étaient employés à l'année au foyer paternel.

On rapporte que l'inspection du beurre se fait à Montréal avec plus de sévérité que par les années passées. C'est avec raison puisque la vente en est meilleure, et que le progrès en résultera. De toutes les fabriques voisines celle de la paroisse a été classée au 1er rang. Il est de l'intérêt des patrons d'apporter à leur fabrique de la crème en bon état. Car autrement il feront tort à la bonne répatation de leur fabriques et à tous les patrons.

—o—

ST-DOMINIQUE DE BAGOT

Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Alexis Carmel, célibataire, demeurant chez son beau-frère M. Toussaint Gatien. Il est décédé il y a quelque temps après une douloureuse maladie soufferte avec résignation. Ses funérailles ont été très imposantes et une foule nombreuse y assistait.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Est aussi décédée Mme Anselme Chagnon, née Rosy Mailhot, femme de bien qui est allée recevoir au ciel la récompense de ses bienfaits.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient à son service. Elle laisse pour déplorer sa perte son époux et une fille unique, Mme Léon Chagnon à qui nous offrons nos sincères condoléances.

—Les exercices du mois de Marie ont été bien suivis et les demoiselles Enfants de Marie qui ont fourni le chant méritent des félicitations pour la manière dont elles se sont acquittées de leur tâche.

—M. Gilbert Maynard, fabricant de beurre a été gravement malade, mais maintenant il va mieux et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

—Sont de passage en notre village M. St-Jean de St-Barnabé et Mme Langevin ainsi que Mme Louis Martin et Mlle Albertine Martin, de Montréal.

—Dernièrement, M. F.H. Brunet te a été nommé maître-chantre puis plus récemment, M. Sylvio Vanasse a été nommé second chantre pour notre choeur de chant paroissial.

—o—

ETAT-CIVIL

EGLISE CATHEDRALE

Baptêmes :

24—Joseph, Lucien, Guy, fils de David Villandry et de Lucia Gaucher. Par. et mar., Adélard Bleau et Aurore Gaucher.

27—Marie, Anna, Denise, fille de Lorenzo Maranda et de Hélène Chicoine. Par. et mar., J.C. Chicoine et Louise Berthiaume.

28—Marie Augustine Yvonne, fille de Alexandre Hébert et Yvonne Burque. Par. et mar., Rémi Tétreault et Célina Tétreault.

28—Joseph, Gérard, Augustin, fils de Georges Daudelin et Antoinette Lagacé. Par. et mar., l'abbé J.A. Lagacé et Diana Bergevin.

28—Joseph, Yvon, Fernand, fils de Adrien Auger et de Juliette Ledoux. Par. et mar., Raphaël Ledoux et Bernadette Ledoux.

29—Marie, Thérèse, Alfreda, fille de Alexis Blain et Arsélia Bergeron. Par. et mar., Joseph Blain et Valérie Lamothe.

Décès :

24—Juliette, 13 ans, fille de Victor Courchesne et Virginie Plante.

27—Joseph, René, 3 semaines, enfant de Aimé Daudelin et Rose-de-Lima Dupré.

30—Antoinette Gosselin, 28 ans, épouse de Etienne Chartrand.

30—Yvonne Burque, 33 ans, épouse de Alexandre Hébert.

EGLISE NOTRE-DAME

Baptêmes :

27—Marie, Reine, Jeanne, Madeleine, fille de Napoléon Berthiaume et de Annette Lafontaine. Par. et mar., Charles Bélanger et Jeanne Lafontaine.

27—Marie, Reine, Gabrielle, fille de Wilfrid Perron et de Antoinette Cordeau. Par. et mar., Joseph Meunier et Georgianna Perron.

Décès :

28—Aurore, 18 ans, fille de Eucher Chagnon et de Anna Choquette.

28—Gisèle Yolande, 2 mois, enfant de Henri Sicotte et Henriette Lalime.

Mariage :

29—Entre Ernest Adrien Bertrand et Adrienne Beauregard.

—o—

Voulez-vous une révolution?

Quel est le capital que représente l'ensemble des vies humaines exterminées par le régime bolchévique ? Nous prenons que deux chiffres.

1o.—La statistique, publiée par les journaux, des personnes exécutées et exterminées par les bolchévistes, au cours des trois premières années de leur dictature, en exécution des ordres de la maudite Tcheka.

2o.—Le nombre des personnes mortes d'inanition pendant la famine de 1921-1922.

Voici le premier de ces deux chiffres que cite entre autres M. H. A. Van de Linde dans la lettre publiée par le journal le "Times" en mars 1922 et qui n'est pas inutile de rappeler à l'humanité si facilement oublieuse des événements passés :

28 évêques.
1,215 prêtres.
6,775 professeurs et maitres d'écoles.
8,800 médecins.
54,650 officiers.
260,000 soldats.
10,500 officiers de police.
48,500 agents de police.
12,950 propriétaires fonciers.
355,250 représentants des classes dites intellectuelles.
193,350 ouvriers.
Total : 1,766,118.

Quand au deuxième chiffre, nous hésitons à le reproduire ici, tant il est effrayant. Les statistiques officielles se sont soigneusement abstenues de le donner. Les enquêtes privées parlent de 10 millions, de 20 millions et même d'un plus grand nombre de personnes mortes d'inanition pendant la grande famine. Tenons-nous en au plus modeste de ces chiffres et rappelons qu'il existe des districts où la population tout entière à succombé, et d'autres où il ne reste que de rares habitants, ou plutôt des ombres d'habitants rôdant dans les ruines de villages récemment encore peuplés et florissants.

"Revue des Deux-Mondes"
mars 1923.

—:o:—

La culture des légumes dans la province de Québec

Variétés recommandées par la station expérimentale de Cap Rouge

Le territoire desservi par la station expérimentale de Cap Rouge comprend dans ses limites les villes de Québec, Trois-Rivières, Lévis et d'autres centres de population, aussi la culture potagère y est une industrie importante, et c'est pourquoi nous faisons beaucoup de recherches sur les légumes à cette station. Nous ne pouvons que citer quelques essais dans le cadre restreint de cet article; les renseignements complets sont donnés dans le rapport annuel du régisseur. Voici les variétés de fèves de jardins recommandées pour ce district : A gousse verte, "Sans fils" comme espèce précoce et "Réfugiée" comme espèce tardive; espèces à gousse beurre, "Pencil Pod" ou "Gousse cavon" précoce et "Beurre de Hodson" tardive. Parmi les betteraves fourragères, la Boule rouge noire s'est montrée la meilleure variété de table, mais lorque l'on recherche surtout le rendement et que les racines sont vendues pour être conservées tout l'hiver, la "Eclipse" est recommandée. Pour les choux le Jersey Wakefield s'est montré le plus hâtif mais le Marché de Copenhague rend plus. Parmi les variétés d'hiver le "Chou à tête ronde du Danemark" n'a pas été surpassé. Quant aux carottes potagères la Hutchison a mieux rapporté que la Chantenay pendant deux ans, mais il sera nécessaire de faire de nouveaux essais pour déterminer la question de supériorité. Pour le forcage la "Coeur de boeuf" est recommandée. Les résultats de onze années d'essais sur les oignons nous indiquent que le "Rouge de Wethersfield" est difficile à surpasser, comme variété possédant toutes les principales qualités. Pour ce qui est de l'apparence, le "Prizetaker" (jaune) est insurpassable, tandis que la Barletta (blanc) est le meilleur pour faire des cornichons. Durant dix ans nous avons conduit des essais de variétés de pois de jardin sur les Juno, Stratagem et Surprise de Grégoire, et c'est ce dernier qui s'est montré de beaucoup le plus précoce. Le Juno est cependant celui qui a le plus rapporté et la Stratagem venait deuxième. Ces deux variétés se sont montrées beaucoup supérieures au Surprise de Grégoire pour ce qui est du rendement.

D'après les résultats de dix années d'essais conduites sur les pommes de terre, nous pouvons recommander la "Montagne verte" comme récolte générale et la "Irish Cobbler" comme récolte hâtive. Nous avons cherché à savoir quel genre de plantons il convient d'employer pour ces deux variétés. D'après les résultats il semble que les plantons de bonne grosseur, ayant deux bons yeux, sont les plus économiques en tout temps. Un essai conduit sur la valeur du plâtre nous apprend qu'il n'est pas avantageux de plâtrer les plantons lorsqu'ils doivent être confiés au sol immédiatement après ce traitement. Quant aux tomates il semble que le moyen le plus sûr est de cultiver une bonne espèce de Earliana, du moins dans le centre de Québec. Le rapport d'où nous extrayons ces données sera envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande à la ferme expérimentale de Cap Rouge ou au Bureau des Publications, Ottawa.

Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, 18 mai 1923.

Le Saint Evangile

Le *Verbe Divin.*—

"Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le "Verbe était Dieu.—Au commence-"ment, il était en Dieu.—Par lui "toutes choses ont été faites; et rien "n'a été fait sans lui. Ce qui a été "fait était Vie en lui; et la Vie était "la Lumière des hommes. Et la "Lumière luit parmi les ténèbres, et " les ténèbres ne l'ont point compri-"se.—Un homme, dont le nom était "Jean, fut envoyé de Dieu. Il vint "pour être témoin, pour rendre té-"moignage à la Lumière, afin que "tous crussent par lui. Il n'était "pas la Lumière, mais il devait ren-"dre témoignage à la Lumière. Ce-"lui-là (Le Verbe) était la Lumiè-"re qui éclaire tout homme venant "en ce monde. Il était dans le mon-"de, et le monde a été fait par lui, "et le monde ne l'a pas connu. Il "vint dans son propre domaine, et "les siens ne l'ont point reçu.—Mais "à tous ceux qui l'ont reçu, il a don-"né le pouvoir de devenir enfants de "Dieu: à tous ceux qui croient en "son Nom, qui ne sont pas nés du "sang, ni de la volonté de la chair, ni "de la volonté d'un homme, mais de "Dieu même. *Eh le Verbe s'est fait "chair, et il a habité parmi nous.* Et "nous avons vu sa gloire, sa gloire "comme Fils unique du Père, plein "de grâce et de vérité.—Jean lui a "rendu témoignage. Il a jeté ce "cri: C'est de Celui-là que je disais: "Celui qui doit venir après moi est "antérieur à moi, parce qu'il est au-"dessus de moi.—Et tous, nous a-"vons reçu de sa plénitude: grâce "sur grâce. Car si la Loi nous fut "donnée par Moïse, la grâce et la "Vérité nous sont venues par Jésus-"Christ.—Nul n'a jamais vu Dieu. "Mais le Fils unique qui est dans le "sein du Père, lui, nous l'a fait con-"naître."—St-Jean. I. 1 à 18.

Cette page sublime et pleine de mystère sert de prologue à l'Evangile de l'Apôtre Saint-Jean. On y apprend la nature et la divine origine du Verbe incarné: Dieu éternel, Fils du Père, existant de toujours, avant toutes choses, et participant avec le Père à l'oeuvre initiale de la Création. Source de Lumière et de Vie pour l'humanité, synthèse merveilleuse des deux mondes, spirituel et corporel. Plus grand que Moïse, le grand Législateur d'Israël; plus grand que Jean-Baptiste, son Précurseur et son Témoin. — Le Verbe s'est fait homme— pour que l'homme fut fait Enfant de Dieu, né de Dieu, dans la grâce et la Vérité, que le Verbe apportait du sein du Père céleste.

Mais le monde l'a méconnu, l'homme a refusé, tout d'abord, la Lumière et la Vie qui lui étaient offertes, les concitoyens de l'Homme-Dieu n'ont pas voulu reconnaître leur Sauveur en sa personne. Malgré les Prophéties anciennes, qui l'annonçaient et se réalisaient en lui; malgré les efforts de Jean-Baptiste pour préparer les esprits à Sa venue, Jésus-Christ, le Verbe fait homme, le Messie promis et attendu—ne fut pas reconnu par les Juifs. Ils s'étaient fait une idée fausse du Libérateur d'Israël; ils l'auraient voulu puissant et glorieux, d'une puissance et d'une gloire humaines et terrestre; ils attendaient de lui les biens périssables de ce monde, bien plus que la vérité, la grâce et le salut éternel. Ils se sont obstinés dans leur aveuglement, ont refusé la lumière, méprisé la grâce, et rejeté leur unique Sauveur.

Beaucoup, hélas! les imitent encore, de nos jours, en refusant de reconnaître son Eglise, d'accepter sa doctrine, de participer à ses sacrements, et de se soumettre g sa direction: ils préfèrent les ténèbres à la lumière; le vice, à la vertu; la mort, à la vie; et la damnation éternelle à la vie bienheureuse. Ils se refusent à devenir enfants adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ, et co-héritier de son Royaume céleste! Qu'ils sont à plaindre! et comme nous devons prier pour leur conversion!

A.B.C.

"Si quelqu'un n'écoute pas l'Egli-"se, qu'il soit pour vous comme un "païen et un publicain."

Mathieu XVIII. 17

TOUS LES MOIS PLUSIEURS FEMMES

Prennent les Tablettes ZUTOO et éloignent ainsi les coliques et les Maux de tête.

Lisez bien ce que dit Mde. Wright: "J'ai reçu votre échantillon de tablettes ZUTOO, et je les ai prises pour calmer mes douleurs très aigües causées par la menstruation, et pour mes maux de tête. Au bout de 30 minutes mes douleurs avaient entièrement cessé, et je ne m'en suis plus ressentie durant toute la période. A ces époques je souffre ordinairement beaucoup, et je suis très reconnaissante d'avoir pu me procurer une médecine qui me soulage si promptement. Toutes les femmes du pays devraient connaître les mérites des Tablettes ZUTOO et leurs effets".

Mde Allen WRIGHT, Fulford, P.Q.

Chronique pédagogique

Les punitions sont-elles nécessaires?

Moralité des actes humains

La moralité est cette propriété des actes humains, qui rend les uns justes, honnêtes, bons; les autres, au contraire, mauvais, malhonnêtes, injustes. Or le bien et le mal dans les actes sont analogues au bien et au mal dans les choses. Et comme le bien et le mal supposent dans les choses une certaine plénitude ou un certain défaut d'être, de même le bien et le mal moral supposent les mêmes caractères.

Il y a deux espèces de moralité: matérielle ou objective et formelle ou subjective. La première réside dans les objets d'ordre moral que la volonté peut rechercher, et par là même dans les actes qui ont ces objets pour fin. La seconde ne réside que dans les actes subjectifs, en tant qu'ils procèdent de la volonté libre. La première détermine les conditions objectives du bien et du mal moral; l'autre les conditions subjectives ou conditions de conscience de l'acte moral.

Le bien moral est le principe, le fondement de la loi morale: c'est ce qui est conforme à la loi morale, c'est ce que la conscience morale prescrit, c'est ce qu'il faut faire, c'est ce qui est louable en soi. Le bien moral porte l'homme à rechercher un *bien,* non pour le plaisir qui peut y être attaché (morale épicurienne), ni pour les avantages qui peuvent en résulter (morale utilitaire), mais avant tout pour obéir à la *loi morale,* qui *oblige* de faire le bien et d'éviter le mal. Quand l'homme repousse le plaisir ou l'intérêt pour suivre les inspirations de sa conscience, il sent qu'il se conduit moralement, qu'il remplit son devoir.

Au bien moral est opposé le mal moral, ce qui est contraire à la loi morale, ce que la conscience morale défend.

L'idée du bien, ou si vous l'aimez mieux, la distinction du bien et du mal, est dans la conscience: on la trouve chez les plus jeunes élèves même; il est aussi facile de leur faire reconnaître qu'il est bien de faire l'aumône, de se dévouer, d'adorer Dieu comme il est mal de mentir, de trahir, de blasphémer. Mais, d'ou vient que certaines actions sont bonnes et d'autres mauvaises.

Le bien, pour chaque être, c'est ce qui *convient* à sa nature, ce qui le perfectionne et le conduit à sa fin. Or on distingue chez nos élèves la fin physique, la fin intellectuelle et la fin morale. Il y a donc pour lui trois espèces de biens: le bien physique (conservation de la vie et de la santé), le bien intellectuel (connaissance de la vérité) et le bien moral (ce qui est louable en soi, quand même personne ne le louerait, dit Cicéron).

Poursuivre ces trois biens, atteindre ces trois espèces de fins, c'est, pour l'élève comme pour quiconque des humains, la règle de sa perfection, c'est l'ordre dans la nature raisonnable vis-à-vis d'elle-même, vis-à-vis des autres et vis-à-vis de Dieu. Le mal donc, c'est ce qui est contraire à sa nature, à sa fin et à l'ordre moral: c'est le non accomplissement de sa destinée.

La distinction du bien et du mal repose donc sur l'essence même des choses. Nous concédons que plusieurs objets ne sont par eux-mêmes ni bons ni mauvais et qu'ils ne deviennent bons ou mauvais que parce qu'ils sont commandés ou défendus. C'est bien un cas applicable à l'école, mais en outre, il y a des objets qui, par leur nature même, sont moralement bons ou mauvais.

Ainsi, dans l'ordre pratique, aussi bien que dans l'ordre spéculatif, le sens commun nous convainct qu'il y a des propositions évidentes par elles-mêmes, telles que: il faut faire le bien et éviter le mal, honorer ses parents, etc..."Ceux qui doutent, dit le Stagyrite, s'il faut adorer Dieu et aimer ses parents, ont besoin de châtiments", c'est vrai, et non d'arguments.

Puis les choses qui produisent dans la conscience morale des effets essentiellement opposés différent essentiellement entre elles: ainsi nous sommes remplis de joie lorsque nous avons fait une chose bonne, et plein de remords d'avoir fait une chose mauvaise: de même et naturellement par la conscience encore, nous aimons les gens de bien et haïssons les méchants. Ne faut-il pas conclure que le bien et le mal, la piété et l'impiété, etc., diffèrent intrinsèquement entre eux.

Enfin trouvez donc un peuple dont la langue ne contienne les mots "bon, mauvais, juste, injuste", petit peuple scolaire ou nation civilisée de haut crin, dont les lois ne prescrivent pas certains actes comme bons et n'en interdissent d'autres comme mauvais, dont les règlements ne favorisent la moralité et ne réprouvent l'immoralité. Que quelque chose paraisse vrai à tous, c'est là un critère de vérité, surtout lorsqu'il s'agit d'une vérité contraire aux passions.

Il y a donc des choses bonnes et d'autres mauvaises. Le bien et le mal diffèrent donc spécifiquement et c'est édifier mal tout règlement scolaire si on ignore ce principe essentiel de l'existence de la moralité objective du bien et du mal.

Prof. J.E. PAQUIN

GRENIER ENGRAISSE DE 18 LBS AVEC TANLAC

IL DIT QUE CE CELEBRE REMEDE A MIS FIN A UNE DYSPEPSIE QUI DURAIT DEPUIS LONGTEMPS ET A PARFAITEMENT RETABLI SA SANTE.

"Non seulement le traitement Tanlac a mis fin à mes maux d'estomac, mais il m'a fait engraisser de dix-huit livres, et jamais de ma vie, ai-je été aussi bien portant", telle est la déclaration positive de M. Armand Grenier, 250 rue Marquette, Montréal.

"Je souffrais si affreusemet de dyspepsie, que je n'osais même plus manger prévoyant d'avance ce que j'aurais à endurer ensuite. Mes nerfs étaient délabrés, je ne dormais pas la nuit, et lorsque je me réveillais après un léger assoupissement, il me semblait que j'allais étouffer, et je croyais que c'en était fait de moi. Alors, pendant des mois, j'apportai un soin très suivi dans ma nourriture, mais rien ne semblait améliorer mon état lorsqu'un ami me conseilla de prendre Tanlac, ce que je fis

"Tous les jours, je me sentais mieux, et aujourd'hui, j'ai une santé parfaite sur tous rapports. J'ai un appétit vorace, ma digestion est parfaite, et toutes les nuits, je dors comme une toupie. J'ai toujours un bon mot à dire en faveur de Tanlac."

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens.

N'acceptez pas de succédané.

Il s'est vendu plus de 37 millions de bouteilles.

Les pilules végétales Tanlac sont le remède propre de la nature pour la constipation. En vente partout.

SOUVENIRS du PASSE

Extraits de vieux Nos du Courrier de Saint-Hyacinthe

MARIAGE

A la Chapelle Cathédrale, le 18 courant, par Messire Poulin, prêtre de l'Evêché, Sieur Cléophas Lamoureux, à Dlle Lumina Blanchard, capitaine de milice, de St Hyacinthe.

(21 février 1862)

Une dépêche télégraphique arrivée en cette ville samedi, nous annonçait la mort de M. Alexis Laframboise de Montréal, père de M. Maurice Laframboise, membre pour le comté de Bagot.

(4 mars 1862)

Nous apprenons qu'il a été tenu un caucus des membres de l'opposition samedi dernier. L'hon. L. V. Sicotte a été choisi pour chef de l'Opposition Bas-Canadienne, sur proposition de J. B. Dorion. M. Foley a été nommé chef de l'Opposition Haut-Canadienne de préférence à M. Mowat qui tient trop fortement au programme absurde de M. Brown.

(28 mars 1862)

DÉCÈS

A Notre Dame de St Hyacinthe, le 24 du courant, après trois mois de maladie, à l'âge de 77 ans, Pierre Legros, dit St-Pierre, ancien et respectable cultivateur du lieu.

(28 mars 1862)

DÉCÈS

A Notre-Dame de St-Hyacinthe, à l'âge avancé de 87 ans M. Louis Cordeau, ancien et respectable cultivateur du lieu.

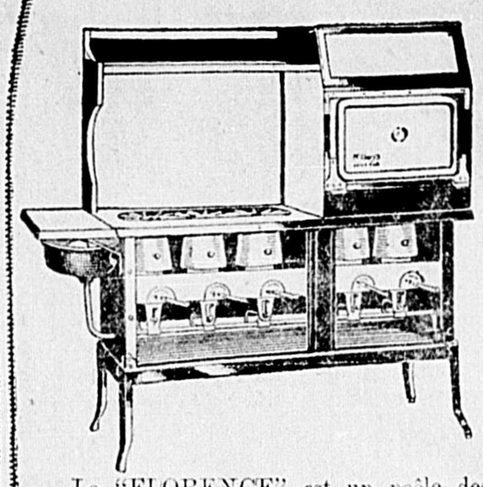

McClary's
"FLORENCE"

Le dernier mot en fait de grâce, utilité, économie et condensation. Il a cinq brûleurs—trois pour la cuisson au-dessus du feu et deux pour le fourneau—procurant une combinaison idéale pour aucune famille.

Le "FLORENCE" est un poêle des plus attrayants, ses portes sont en porcelaine d'un blanc immaculé, il est émaillé fortement comme le fini d'un auto et ses lignes superbes sont imprégnées de grandeur—un vrai portrait dans la cuisine qui rend le foyer gracieux.

LE FOURNEAU

Le fourneau de ce nouveau "FLORENCE" fait entièrement partie du poêle comme d'un tout et arrangé de manière que chaque particule de chaleur est utilisée et sert à réchauffer le fourneau.

Demandez à votre vendeur de poêle le plus proche de vous faire voir ce poêle idéal

G

INSTITUT CANADIEN DE ST-HYACINTHE

Le 4 mai, 1862 les membres actifs de l'Institut Canadien se sont rèunis au lieu ordinaire des séances, à 7½ heures du soir.

Officiers présents.— M. D. G. Morrison, président; MM. Picard, Clapin, Robitaille, Fontaine et Gladu.

Les Messieurs dont les noms suivent sont élus officiers de l'Institut pour le semestre courant.

Président .— Joseph Roy, Ecr., Avocat.

1er Vice-Président.— M. R. E. Fontaine.

2ème Vice-Président.— M. F. Morrison.

Secrétaire-Archiviste.— M. L. G. Gladu.

Assist. " " M. Joseph Leblanc.

Sec.-Correspondant.— M. J. B. Germain.

Trésorier.— M. M. Contant.

Bibliothécaire.— M. J.-S. Sanguinet.

Assist.-Bibliothécaire.— M. Chas. Picard.

Membres du Comité de Régie.— MM. P. Hébert, A. E. Boivin, Ls. Picard et A. Maynard.

M. O. Désilets fait motion, secondé par M. P. Hébert: Que des remerciements soient votés à M. le Président et à MM. les vice-présidents et autres officiers sortant de charge. Agréé.

La discussion du jour: " Les Etats du Sud ont-ils le droit de se séparer des Etats du Nord ", est discutée dans l'affirmative par M. R. E. Fontaine, et dans la négative par M. F. Morison.

Et l'assemblée s'ajourne au 18 courant.

(6 mai 1862)

ADMISSION

Nous avons appris avec plaisir l'admission à la médecine de M. Bienvenue de cette ville, après un examen qui lui fait honneur. Nous lui souhaitons une nombreuse clientèle, comme un succès dû à son mérite. M. Gaudreau de la paroisse de St-Hyacinthe a été admis à l'étude.

(16 mai 1862)

NAISSANCE

En cette ville, le 1er du courant, la dame du Dr C. Buckley a mis au monde une fille.

(3 juin 1862)

NECROLOGIE

Peu à peu la génération s'éteint et chaque année la mort moissonne quelques uns de ceux qui ont été témoins de nos luttes héroïques. La ville de St-Hyacinthe vient de voir descendre dans la tombe un des héros de 1812; le lieutenant-colonel Etienne Migneault, qui est décédé mardi dernier à l'âge avancé de 84 ans. Cet homme de bien portait orgueilleusement sur sa poitrine la médaille acquise au champ d'honneur. Le matin ont eu lieu ses funérailles et notre compagnie de carabiniers a voulu former une garde d'honneur autour de son cercueil.

R. I. P.

(13 Juin 1862)

CARABINIERS

Nous voyons avec plaisir qu'une nouvelle compagnie de Carabiniers vient de se former en cette ville. C'est une preuve que, loin de se ralentir, l'élan militaire augmente de jour en jour au sein de notre population. Cette nouvelle compagnie porte le nom de: *Compagnie No 2, Artisans Carabiniers de St-Hyacinthe,* et a pour devise: *Dieu et la Patrie.* Voici les noms des officiers:

Capitaine, Charles Nelson.
Lieutenant, Alexis Richer,
Enseigne, Eusède Lalime.
Sergent-Drapeaux, J. Bte Gougé.
1er Sergent, Joseph Frégeau.
2ème " Michel Durocher.
3ème " Damase Richer.
1er Caporal, Charles Lalime
2ème " Pierre Laflamme.
3ème " Joachim de Langi.
Trompette, Calixte Brunelle.
Chapelain, Messire Kertson.
Chirurgien, Dr F. X. Côté.

(23 juin 1862)

NAISSANCE

En cette ville le 29 juin, la dame de P. Bachand, Ecr., Avocat, a mis au monde une fille.

(1 juillet 1862)

DECES

A St-Hyacinthe, le 8 du courant, après trois mois d'une douloureuse maladie à la résidence de L. G. de Lorimier, Ecr., Protonotaire du District de St-Hyacinthe, Delle Josepte Adélaïde Rosalie Guillelelmine de Lorimier, à l'âge de 64 ans. Elle était fille de feu Guillaume Clément Edouard Vermeuil de Lorimier, Capitaine dans le département sauvage, et sœur de feu Chevalier de Lorimier, Ecr, Notaire de Moatréal, un das douze matyrs politiques de 1839.

En cette ville, le 9 corant, après une courte maladie, Dame Marie Phélonise Coté, épouse de Théanthime T. Blais, âgée de 25 ans.

Si l'estomac est sur, la nourriture ne digèrera pas

Aucun estomac remplie de poisons sûrs ne peut digérer la nourriture. Tout ce que vous mangez devient gaz et poison vous rendant nerveux et faible. Un composé d'écorce de nerprun, glycerine, etc., tel que mélangé dans Adlerika, chasse toutes les impuretés et les gaz des parties supérieures ou inférieures des intestins. Fait partir les matières pourrissantes que vous n'auriez jamais pensé être dans votre système, lesquelles étaient causes de votre estomac en désordre. Adlerika est EXCELLENT pour se protéger contre l'appendicite.

Pharmacie J.H.E. Brodeur,
155 Cascades St-Hyacinthe

?

QUI FERA VOS

IMPRESSIONS

Notre atelier est en état de donner satisfaction à tous nos clients. La fermeture de " La Tribune " nous amènera une augmentation de travaux, mais nous sommes en position de faire toutes impressions, telles que:

Volumes, Brochures, Catalogues, Programmes, Pamphlets, Circulaires, Etc.

Soit les travaux de ville, soit les impressions de volumes, soit tout autre travail d'imprimerie, nos ouvriers et nos machines sont en état de les exécuter avec rapidité et perfection. Commandes par malle remplie avec soin.

CONFIEZ-NOUS VOS TRAVAUX

La Cie d'IMPRIMERIE et COMPTABILITES

OU

Le COURRIER de ST-HYACINTHE, 68 Ste-Anne.

La Saveur est Superbe!

Aussi délicieuse que délicate!

"SALADA"

dépasse aujourd'hui la vente de tous les thés en Amérique.

NOIR ou VERT EN PAQUETS CACHETES SEULEMENT.

RAPAILLAGES

Direction pontificale

Le Saint-Office, avec l'approbation de Sa Sainteté Pie XI, vient de donner une direction bien importante aux évêques du monde entier relativement à la critique littéraire et artistique. La voici telle que traduite du latin par la *Documentation catholique* :

"Il n'est pas rare de voir des écrivains, même généralement réputés bons catholiques, louer, vanter, approuver, dans les journaux ou les revues, des livres, écrits, tableaux, sculptures, d'autres productions de l'esprit et de l'art, contraires à la doctrine catholique ou au sens chrétien, parfois même condamnées formellement par le Saint-Siège.

"Si les pasteurs des âmes ferment les yeux sur ces faits et les laissent se produire impunément de quel grave scandale pour les fidèles, de quelle atteinte à la foi et aux mœurs ne peuvent-ils pas être cause, il est facile de le comprendre. En vue de prévenir ce danger, la Suprême Congrégation du Saint-Office a décidé, avec l'approbation de Sa Sainteté le Pape Pie XI, d'adresser aux ordinaires l'avertissement suivant : leur charge leur fait un devoir, à l'égard de tels de ces publicistes qui pourraient relever directement d'eux, surtout s'ils appartiennent au clergé, séculier ou régulier), de prendre sans aucun retard, soit personnellement soit en utilisant le concours du Conseil de vigilance, les mesures que devant Dieu ils estimeront les plus efficaces."

—— :o: ——

La prohibition dans l'Ontario

Voilà déjà plus de six ans que la province d'Ontario, Canada, est sous le régime de la Prohibition des boissons alcooliques. Introduite le 6 septembre 1916, comme mesure de guerre, la Prohibition a été adoptée ou confirmée par les électeurs le 20 octobre 1920, à une forte majorité, 792,942 contre 360,439 mais renforcée encore en 1921 par adjonction d'une disposition qui interdit toute importation de boissons alcooliques dans cette province.

Les résultats de ce régime durant ces six années ne manquent pas d'être assez satisfaisants, comme on peut en juger d'après les statistiques que nous fournissent les rapports des Cours des Tribunaux. On y constate en effet une diminution considérable de toutes les catégories de délits qui sont très souvent, comme on sait, une conséquence de la consommation des boissons alcooliques.

C'est ainsi que les arrestations pour coups et blessures, qui étaient de 1627 en 1814, n'ont été que de 894 en 1921; les arrestations pour actes de cruauté envers les animaux, qui étaient de 1172 en 1914, ne sont que de 319 en 1921; entre les mêmes dates, les arrestations pour vagabondage sont tombées de 4703 à 1289, celles pour désordre et scandale, de 6411 à 1466. Il y a donc quelque chose de changé.

Dans la grande ville de Toronto, qui compte plus de cinq-cent-mille habitants, l'assistance publique n'a pas précisément eu à chômer, surtout pendant la crise économique de 1920 à 1922, mais il n'y a plus qu'un tout petit nombre de ces cas de détresse qui soient imputables à l'intempérance. Sur 775 demandes de secours enregistrées au bureau central de bienfaisance de cette ville en 1919, 9 seulement proviendraient de cette cause; la proportion en est la même pendant les années suivantes.

Diminution aussi des cas de décès dus à l'alcoolisme aigu et des cas de mortalité infantile, laquelle a souvent pour cause l'alcoolisme des parents.

D'autre part, l'industrie hôtelière n'a pas eu à souffrir de la Prohition: sur cent et quelques hôtels qui étaient ouverts en 1916, deux seulement ont dû fermer leurs portes ; les autres continuent à recevoir des voyageurs et il paraît qu'ils font de bonnes affaires, car plusieurs s'agrandissent. Quant aux établissements qui vivaient du bar alcoolique, ils ont été transformés et l'on y fait aujourd'hui un négoce beaucoup plus utile à la société: ce sont des magasins de chaussures, des magasins d'habillements, des épiceries, des boucheries, des boulangeries, etc.

D'heureux effets de la Prohibition se sont aussi fait sentir à travers toute la province dans le domaine de l'éducation.

En 1914, à peine 79 mille enfants étaient inscrits aux écoles primaires; en 1922, il y en a eu plus de 97 mille. En outre, ces enfants fréquentent l'école plus régulièrement qu'autrefois; en 1914 il n'y avait guère que 60 pour 100 des enfants inscrits qui fréquentaient l'école; en 1922, il y en avait plus de 74 pour ient.

Le nombre des enfants inscrits aux écoles supérieures, dont la fréquentation est facultative, a été de 7860 en 1914 et de 19596 en 1921.

Sur mille habitants, 118 enfants seulement fréquentaient les écoles en 1914; en 1921, il y en avait 175.

Les bibliothèques publiques sont aussi mises à réquisition beaucoup plus qu'autrefois: en 1916, les adultes ont emprunté pour les emporter à domicile à peine 700 mille volumes et ils en ont emprunté plus d'un million en 1921. Les enfants aussi lisent beaucoup plus: ils ont emprunté moins de 300 mille volumes en 1916 et plus de 500 mille en 1921 Au lieu d'être obligés de travailler entre les heures de classes ou de polissonner sur la rue, parce que leur parents les négligent, ils mettent à profit les richesses des bibliothèques publiques et y passent leurs heures de loisir dans la mauvaise saison. il sy ont consulté sur place 271 mille volumes en 1916 et 640 mille en 1921.

NOTE.—Ces chiffres sont empruntés à une brochure dont le caractère officiel est attesté par la préface dont l'a fait précéder le Premier Ministre de la Province d'Ontario, l'Honorable E.-C. Drury.

Après Chaque Repas

WRIGLEY'S

Elle combine un goût délicieux à son action bienfaisante. Elle nettoie les dents. Elle neutralise les acides de la bouche. Elle adoucit la gorge.

La WRIGLEY aide l'estomac.

Pour les Enfants

Bulletin de presse

Dans un bulletin précédent, nous avons vu que l'incendie pouvait, en détruisant de grandes surfaces boisées, amener la ruine de certaines industries, et enlever du travail à une forte partie de la population.

L'incendie n'est que très rarement allumé malicieusement. Sa propagation, dans les peuplements forestiers, résulte le plus souvent de l'incurie ou de l'imprévoyance de ceux qui l'ont allumé. On a l'habitude de classer les causes d'incendies, d'après leur importance relative, de la façon suivante : colons, chemin de fer, voyageurs en forêt, ouvriers forestiers, sans compter les causes diverses inconnues. Si le colon se trouve parmi les principaux agents de propagation de l'incendie, cela provient du fait qu'il est obligé, pour *faire de la terre neuve, pour brûler* tous les déchets d'abattage, pour préparer le sol à la culture, d'avoir recours à l'emploi du feu.

Les déchets d'abattage formant des masses considérables dans un pays comme le nôtre, où l'absence de marchés et la pénurie des voies de communication empêchent de tirer parti de tous les bois abattus, il s'ensuit que le brûlage de ces déchets devient une opération très importante et très délicate. Il s'agit en effet d'empêcher que cette opération ne détruise pas la forêt voisine, qui doit pour les fins de l'industrie être conservée.

Aussi bien, le gouvernement s'est-il occuper de règlementer cette opération. Il l'a fait en obligeant les colons à se munir pendant la saison dangereuse d'un permis de brûler. Ce permis qui est distribué gratuitement mets sans doute le colon dans l'obligation de préparer son abatis de façon à ce que le feu allumé puisse être facilement contrôlé. Il l'oblige sans doute quelquefois à différer le brûlage de ses déchets d'abatage et la préparation du sol pour la culture, mais en somme n'en retire-t-il pas un grand avantage ? En effet, depuis la mise en application de cette loi, moins de forêts particulières ont été détruites par l'incendie. Si le colon réussit à sauvegarder sa forêt, à la préserver des atteintes du feu, n'est-ce pas une grande richesse qu'il conserve pour lui et les siens, n'est-ce pas souvent la seule richesse sur laquelle ils puissent compter dans les terres de seconde qualité ? Les colons ont compris tout ce que cette loi des permis signifiait pour eux d'avantages. Ils se sont fait un devoir de s'y conformer. Ils continueront sans doute cette année à s'y soumettre fidèlement.

Quebec Montreal & Southern

HORAIRE

Corrigé le 13 Mai 1923

HEURE SOLAIRE

Trains passagers, départ de St-Hyacinthe, pour SOREL et stations intermédiaires.

8.17 hrs A.M. tous les jours, Ex. dimanche.

Départ de St-Hyacinthe pour Sorel samedi et lundi, 2.40 P.M.

Pour IBERVILLE JCT. Noyant Jct et stations intermédiaires.

4.58 hrs P.M., tous les jours, Ex. dimanche.

A. L. Currie,
Surintendent.

N. J. Ferguson,
Agent Général des passagers.

L. J. Bourbeau.
Agent, St-Hyacinthe.

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les soigne. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse. H. CLAY-GLOVER Co. Inc. 129 West 24th Street New-York, U. S. A.

LA NOUVELLE BASILIQUE DE STE-ANNE-DE-BEAUPRE

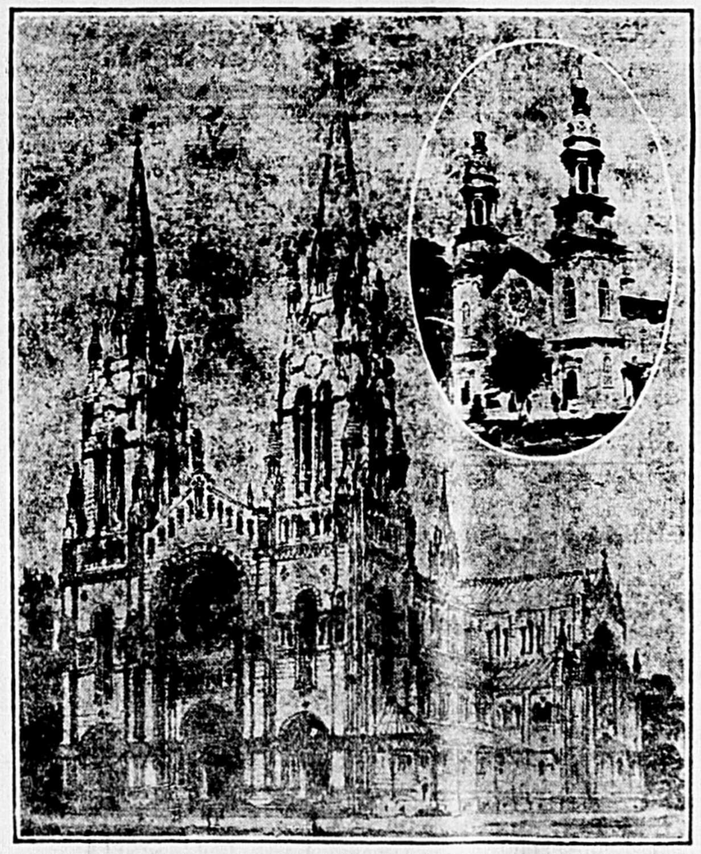

Le nouveau temple qu'on érigera à Sainte-Anne-de-Beaupré sur le site de l'ancienne basilique détruite par un incendie il y a quelques mois.

LES plans de la nouvelle basilique de Sainte-Anne de Beaupré viennent d'être définitivement acceptés par les RR. PP. Rédemptoristes et les travaux commenceront au printemps. Il est plus que probable que des soumissions ne seront pas demandées pour cette entreprise, qui sera l'une des plus considérable qui aient été lancées depuis longtemps, mais que les travaux seront exécutés à la journée sous la surveillance d'un expert. On dit que ce n'est pas avant quelques années que le nouveau temple, qui sera l'un des plus beaux édifices religieux du continent, sera entièrement terminé.

La basilique de Sainte-Anne sera dans un style combiné de romain et de gothique, et adapté aux besoins; elle sera construite complètement à l'épreuve du feu et en matériaux incombustibles. Ses dimensions en feront l'un des édifices religieux les plus grands de notre pays. Elle aura 312 pieds de longueur à l'extérieur, par 134 pieds de largeur et 85 pieds de hauteur. Sa superficie sera de 42,000 pieds carrés.

L'église se composera de cinq nefs de sept travées, d'un transept à trois nefs de huit travées, d'un choeur de trois travées avec abside bordée d'un large déambulatoire sur lequel se greffera la brillante couronne des six chapelles rayonnantes.

Aux extrémités du transept s'ouvrent deux chapelles en forme d'absides. Quatre autres chapelles, dont deux profondes de deux travées, sont inscrites dans le côté oriental du transept, chaque côté du choeur.

Sous le transept et le choeur s'étendra une vaste crypte de même plan que les organismes qui la surmonteront. Elle sera, elle aussi, pourvue de douze chapelles, ce qui, avec son maître autel et celui de l'église haute, portera à 26 le nombre des autels dans la basilique.

Sept portes principales donneront accès dans l'intérieur: trois dans la grande façade occidentale, deux dans les absidioles qui flanquent les tours et deux au transept.

Les dimensions principales de l'édifice seront les suivantes:

Longueur hors d'oeuvre, c'est-à-dire du nu extérieur des maitres contreforts de la façade, à celui de la chapelle absidale, 312 pieds.

Longueur à l'intérieur, 260 pieds.

Longueur du choeur, 65 pieds.

Largeur de la nef avec les bas côtés, à l'extérieur: 134 pieds.

Largeur des cinq nefs: à l'intérieur: 122 pieds.

Largeur au transept (extérieur) chapelles y comprises: 192 pieds.

Largeur au transept, à l'intérieur; 186 pieds.

Largeur au transept à l'interieur, chapelles non comprises: 164 pieds.

Hauteur de la grande nef: 85 pieds.

Hauteur du premier bas-côté: 45 pieds.

Hauteur du deuxième bas-côte, 20 pieds.

Largeur de la grande nef, 45 pieds.

Largeur des bas-côtés: 18 pieds chacun.

La superficie de l'édifice va atteindre environ 42,000 pieds carrés et le volume d'air qu'elle contiendra va dépasser les deux millions de pieds cubes.

La nouvelle basilique conservera la direction est-ouest de l'ancienne et se trouvera liturgique. Elle sera placée un peu plus au centre du terrain et non sur le site même de l'ancienne.

La Prévoyance

Compagnie d'Assurances

Incendie
Responsabilité
Automobiles
Garantie
Accidents et Maladies
Bris de Glaces

189, rue St-Jacques -- Montréal

Tél. 4310 - 11 - 12 - 13

J. C. GAGNE, Directeur-Gérant.

PACIFIQUE CANADIEN

Train rapide de Montréal pour Winnipeg, Calcary, Edmonton et la Colombie Anglaise et les endroits intermédiaires.

Départ de Montréal Gare Windsor 10.15 P.M., tous les jours. Excellent service de wagons-lits, wagon à compartiments et wagon-restaurant.

Pour billets et informations adressez-vous à J.E. Morin, Agent pour la ville, 23½ rue Laframboise, St-Hyacinthe, Qué.

CANADIAN NATIONAL RAILWAY

CHANGEMENT D'HORAIRE

Prenant effet le 13 mai 1923

HEURE SOLAIRE

Train No 17, tous les jours, de Sherbrooke, Portland, etc., laisse St-Hyacinthe pour Montréal à 5.22 p. m., au lieu de 5.28.

Train No 12, tous les jours, dimanche excepté, laisse Montréal à 3.45 p.m., au lieu de 4.16 p.m., et laisse St-Hyacinthe à 5.15 p.m., au lieu de 5.44, pour Sherbrooke, Richmond, Québec et Island Pond, etc.,

Train No 24, tous les jours, part de Montréal à 11.10 a.m., au lieu de 12.10 p.m., arrive à St-Hyacinthe à 12.30 p.m., au lieu de 1.30 p.m.

Train No 23, excepté samedi et dimanche, laisse St-Hyacinthe à 1.45 p.m., au lieu de 2.30 p.m., et arrive à Montréal à 3.00 p.m.

Un nouveau train No 40 laisse Montréal le samedi seulement à 12.45 p.m., et arrive à St-Hyacinthe à 2.05 p.m.

Un nouveau train, No 35, laisse St-Hyacinthe, le dimanche seulement à 3.50 p.m. et arrive à Montréal à 5.05 p.m.

Train No 38, tous les jours, dimanche et samedi exceptés, laisse Montréal à 4.20 p.m., au lieu de 5.20 p.m., et arrive à St-Hyacinthe à 5.45 p.m.

Train No 39, dimanche seulement part de St-Hyacinthe à 7.30 p.m., au lieu de 8.00 p.m., et arrive à Montréal à 8.45 p.m.

Train No 37, tous les jours, dimanche excepté, part de St-Hyacinthe à 6.13 a.m., au lieu de 7.13 a.m. et arrive à Montréal à 7.33 a.m.

Train No 46, tous les jours pour Québec, part de Montréal à 9.45 a. m., au lieu de 4.45 p.m., et laisse St-Hyacinthe à 10.48 a.m.

Train No 45, tous les jours, dimanche excepté, de Québec, part de St-Hyacinthe à 5.00 p.m., au lieu de 5.15 p.m., et arrive à Montréal à 6.05 p.m.

Train No 145, dimanche seulement, de Québec, quitte St-Hyacinthe à 8.25 p.m., et arrive à Montréal à 9.30 p.m.

Train No 33 de Québec, tous les jours laisse St-Hyacinthe à 5.21 a. m., au lieu de 5.26 a.m., et arrive à Montréal à 6.40 au lieu de 6.50 a.m.

Train No 41, excepté dimanche, de Nicolet, quitte St-Hyacinthe à 7.23 a.m., au lieu de 9.23 a.m., et arrive à Montréal à 8.45 a.m.

Train No 42, excepté dimanche, pour Nicolet, part de Montréal à 3.00 p.m., au lieu de 3.25 p.m. et arrive à St-Hyacinthe à 4.48 p.m.

HUILE ELECTRIQUE MAGICIENNE

DE BOURQUE

Calme vite, la douleur, rhumatisme' lumbago, sciatique, névralgie, foulures, entorses, faiblesses au dos, raideurs aux jointures.

W. BRUNET & CIE, dépositaires 139-141 rue St-Joseph, Québec

Tél. Bell 517 15 rue Larocque Quartier Cinq

L. P. FONTAINE

Entrepreneur-Plombier

Couvertures, appareils de chauffage Système à l'Electricité.

Plomberie et Réparations de toute sorte

Téléphone 235 254 Cascade

J. A. R. Séguin

PLOMBIER-COUVREUR ET POSEUR D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

Ancienne place H. Lorange.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE.

DOCTEUR PAUL OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE.

CONSULTATIONS : 1 HR. A 4 HRS.

255, rue Sherbrooke Est, Montréal

—— Tél. EST 5684 ——

MORIN & MORIN

NOTAIRES

159 RUE GIROUARD,

ST-HYACINTHE, P. Q.

René Morin Henri Morin

Syndic Autorisé

Téléphone Bell 486

Ed. Bernier & Cie,

PLOMBIERS

POSEURS D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

51 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Le Courrier de St-Hyacinthe

Paraît tous les samedis. Prix de l'abonnement: Canada $1.50 par an; aux Etats-Unis $2.00 numéro 3 sous. Imprimé et publié aux Nos 68-70, rue Sainte-Anne, à St-Hyacinthe, par la Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités (Limitée.) A. J. Gaudreau, Administrateur-Gérant.

La Compagnie Manufacturière F.-X. Bertrand

SAINT-HYACINTHE

FONDERIE ET CONSTRUCTIONS MECANIQUES.

Engins et chaudières à vapeur de deux à 150 forces, pour moulins à scie, Boutiques à Bois, Fabriques à beurre et installations diverses. Gréments de moulin à scie, Déligneuses, Monte-billots, Machines à bardeaux, Scies à découper et à refendre. — Planeurs, Embouveteurs, Corroyeurs, Moulureurs, Façonneurs, Scies à ruban, Tours à bois, etc. Grues à vapeur de toutes dimensions. (Hoisting Engines.) Borne fontaines, Valves et tuyaux d'aqueduc, Engrenage, Pompes, ouvrages de fonderie et réparations de toutes sortes. Réparations d'automobiles et Engins à gasoline. . . . .

Dr J. O. POULIOT
CHIRURGIEN-DENTISTE

Ouvert le soir les lundis, mercredis et vendredis.

Tél. 382 — 3, RUE DU PALAIS, En face du Parc.

ST-HYACINTHE, P.Q.

DR HYACINTHE BRETON
CHIRURGIEN-DENTISTE
OUVERT LE SOIR
84 RUE MONDOR,
COIN CASCADES
SAINT-HYACINTHE, P.Q.
TÉL. BELL 116

CLACULATEUR ECLAIR
MACHINE A ADDITIONNER
$25.00
Additionne, soustrait, multiplie avec la même efficacité que les machines dispendieuses.
Garantie pour 5 ans
Pas de bureau trop grand ni trop petit, pour ne pas s'en servir avec économie.
COMMANDEZ AUJOURDHUI :
Wellwood Sales Co.
36 Glen Ave.
OTTAWA, Ont.

A VENDRE. — Deux emplacements dont l'un près de la station avec belle maison et autres bâtisses nécessaires à un hôtel; l'autre est bâti d'un magasin avec hangar, etc. le plus beau centre du village. Raison de vendre: mortalité et départ de l'endroit. Conditions faciles. S'adresser à Dame Veuve D. Béchard, St-Jude, P.Q.

SYL. CHALIN
ENTREPRENEUR
ELECTRICIEN
43 ST-DOMINIQUE - Coin Claude
O O O
ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES ELECTRIQUES
TEL QUE :
LUSTRES, MOULINS À LAVER,
FER À REPASSER,
GRILLEURS DE PAIN,
POÊLES, BALAYEUSES,
Etc.,
A DES PRIX POUVANT ÉVITER TOUTES COMPETITIONS.
O O O
PRIX SPECIAUX pour communautés et maisons d'affaires.

CANADA
Province de Québec
District de St-Hyacinthe
COUR SUPERIEURE
LOUIS LAMOUREUX, cultivateur, de la paroisse de St-Liboire, dans le district de St-Hyacinthe,
Demandeur,
vs
ALCIDE L'HEUREUX, ci-devant de la paroisse de St-Liboire, dans le district de St-Hyacinthe, et maintenant de Central Falls, Etat du Rhode Island, l'un des Etats-Unis d'Amérique,
Défendeur.
Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.
St-Hyacinthe, 25 mai 1923
H.A. BEAUREGARD,
G.C.M.
LUSSIER & FONTAINE,
Avocats du Demandeur.

ST-BERNARD Michaudville

Mlle A. Martin, institutrice du rang Fleury poussa son zèle jusqu'à nous organiser une belle fête religieuse. Il y eut dimanche dernier à la croix du chemin une cérémonie vraiement imposante. Ses élèves présentèrent des couronnes de fleurs à la sainte Vierge à qui Mlle Martin et ses amies dévouées avaient bien voulu faire une magnifique parure, là, au pied de la croix. La musique fut faite par Mlle Grégoire, organiste, et le chant par les jeunes filles.

L'assistance était considérable. Les gens de toute part se firent un devoir de venir honorer leur Reine du Ciel qui semblait s'épancher vers eux et leur sourire.

En dernier lieu M. l'abbé Jodoin, curé de la paroisse nous parla si bien de la sainte Vierge que tous les coeurs semblaient être fortement émus de ses bonnes paroles. Tous enfin se séparèrent emportant dans leur coeur le précieux souvenir d'un dernier dimanche du mois de mai.

(Communiqué)

Nos Institutions Nationales
— LA —
Société des Artisans Canadiens-Français

LA PART DE LA FEMME

Dans l'accomplissement de ses multiples devoirs d'épouse, de mère et de ménagère, la Femme, en général, se met au courant de la finance en administrant les affaires de la maison. Ses efforts consistent surtout à "faire rencontrer les deux bouts".

Mieux que tout autre, elle est au courant de la situation financière de la famille et peut envisager plus exactement la situation qui lui serait faite si le chef venait à disparaitre.

Combien de jeunes enfants, après le départ du père, sont enlevés à l'affection maternelle pour être à la merci de la charité publique, parce qu'aucune assurance n'est laissée.

MÈRES DE FAMILLES vous avez plus que tout autre le devoir de prêcher la prévoyance.

Personne n'est trop pauvre ou trop riche pour s'assurer.

ASSURANCES DE
$100 à $5,000

TOUS LES GENRES POUR CONVENIR

Les millions de piastres de réserve détenus par LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS sont calculés sur une base si forte que le revenu de l'intérêt de 3½% seulement suffit pour les maintenir. La différence entre ce taux de 3½% et celui de 6% actuellement en vigueur donne une marge exceptionnellement large pour la garantie des détenteurs de polices.

Bureau-chef : 20, rue St-Denis, Montréal

Plus de 700 succursales au Canada et aux Etats Unis.

JUSTICE ÉCONOMIE BIEN-ÊTRE

Un Simple Tour de Main Donne Instantanément La Chaleur Voulue.

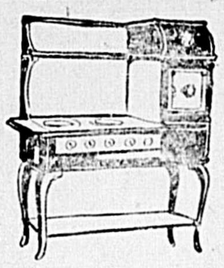

Quand le père de famille arrive de bonne heure à la maison—quand les enfants reviennent affamés de l'école et du jeu—quand le visiteur inattendu apparait—le POELE ELECTRIQUE est là à votre commande au simple contact du commutateur. Et quels repas exquis et savoureux ne vous procure-t-il pas ?

Le coût du fonctionnement d'un POELE ELECTRIQUE est plus que compensé par l'économie sur le charbon. Il tient votre cuisine fraîche et confortable dans la saison des chaleurs et vous débarrasse pour toujours des cendres, de la suie, du bois de chauffage—tout en réduisant de beaucoup les dangers par le feu.

N'hésitez pas à voir notre Représentant local. Il vous démontrera les avantages et les économies que vous pouvez retirer d'une cuisson faite à l'électricité et vous expliquera comment vous pouvez vous procurer un POELE ELECTRIQUE, moyennant un déboursé initial de $10.00—selon notre mode de paiements échelonnés.

POWER

Southern Canada Power Company Limited.

OFFRANDES POUR LE CONGRES EUCHARISTIQUE PROVINCIAL DE QUEBEC

BULLETIN D'ENVOI

Le R. P. Pelletier, S. S. S. Paroisse du S.-Sacrement, Chemin Ste-Foy, QUEBEC.

Ci-inclus mandat de poste de $..... bon de poste / chèque — Section K

Je veux avoir contribué à la glorification que vous préparez à Jésus-Hostie, roi du monde et des cœurs.

.....
adresse
.....
.....
date — signature

N. B. — On accusera réception de toute somme d'au moins cinquante sous.

PETITES ANNONCES

TRANSPORT GENERAL. — Pianos, valises, meubles, effets de ménage, etc. Camion automobile à l'heure, à la journée ou au voyage. Tél. 220, Osias Chenette, 6 Larocque, St-Hyacinthe.

A LOUER. — Un logement, 7 pièces, système de chauffage, garage, ancienne résidence de M. C.-G. Racicot, Village Laprovidence. S'adresser à M. J.-A. Bélanger, 3 rue du Palais ou 72 rue St-Pierre, Laprovidence.

A VENDRE. — Maison privée bien située et pourvue de toutes les améliorations modernes. Conditions faciles. S'adresser au No 312 rue Girouard, St-Hyacinthe.

A VENDRE. — Un Poêle Electrique moderne, trois ronds. S'adresser à C. Baraby, 43 Concorde.

ON DEMANDE. — Un assistant comptable pouvant écrire l'anglais parfaitement, connaissant la dactylographie, et si sténographe, sera préféré. S'adresser à la Maple Leaf Overall Co., St-Hyacinthe.

TAILLEUR DEMANDE. & On demande un tailleur d'expérience. S'adresser à Maple Leaf Overall Co St-Hyacinthe

LES PELERINS de l'Oratoire St-Joseph trouveront toujours chambre et pension à l'Hôtel St-Joseph, près de l'Oratoire.

MACHINE A SABLER.— M'étant dernièrement procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter, de bien vouloir me les confier, leur assurant d'avance une entière satisfaction.
E.A. GENDRON, 244 rue Cascades

A VENDRE. — Une bâtisse servant de grange, écurie etc., sur propriété, No 330 Girouard. S'adresser sur les lieux.

LOGEMENTS A LOUER
Au 1er mai 1923

Rue Bourdages, 5 app., 3ème étage, galerie en arrière et en avant, au prix de $9.00 par mois.

Rue Bourdages, 5 app. 2ème étage, galerie en arrière et en avant, au prix de $10.00 par mois.

Rue Concorde, 6 app. avec galerie, chambre de bain, lumière électrique, au prix de $13.00 par mois.

Rue Ste-Marguerite et Piété, 5 app., belle grande galerie en arrière, électricité, grande cave, dans le bas, au prix de $13.00 par mois.

Rue Notre-Dame, 5 app., lumière électrique, galerie en arrière et en avant, arbustes, au prix de $11.00 par mois.

Ces logement peuvent être visités en aucun temps, ils sont tous réparés en neuf et de première classe.

Pour plus amples informations, adressez-vous au bureau d'EUGENE BENOIT, 90 Ste-Anne St-Hyacinthe

ON DEMANDE. — Filles et garçons 16 ans et au-dessus pour apprendre à faire des claques dans une bonne manufacture. Bons gages pour apprendre. Visitez ou écrivez. Le Bureau d'Emploi, GRANBY RUBBER FACTORY, GRANBY, Qué.

SERVANTE DEMANDEE.— Couple sans enfant demande une servante pour ouvrage général. S'adresser au Bureau du *Courrier*.

ON DEMANDE. — Ouvriers pour travailler dans une manufacture de portes et chassis.
Bons salaires. S'adresser à E. L'Heureux, Beloeil Station.

A VENDRE. — Terre, 102 arpents, avec bâtisses, à côté de la gare du Pacifique et d'un arrêt du tramway; terrain propre aux plantations fruitières, exploitation avicole, etc. Prix $6.000; termes faciles, vendra aussi le roulant.. Chs Gauthier, Abbotsford,P.Q.

?
Qui fera vos...
IMPRESSIONS
Nos ateliers sont bien outillés. Nous pouvons vous imprimer ...vos...
Volumes, Brochures, Catalogues, Programmes, Pamphlets, Circulaires, Entêtes de lettre, Etc.
tout aussi bien que votre carte de visite. Commandes par mal. le remplies avec soin.
Confiez-nous vos Travaux
La Cie d'Imp. et Comptabilités
— OU —
Le Courrier de St-Hyacinthe

Encourageons les notres
INCONTESTABLEMENT
— LA —
REINE des BIERES
Mousseuse,
Nutritive,
Stimulante
DEMANDEZ-LA PARTOUT
Le Porter Champlain
est reconnu comme
le meilleur reconstituant
La Brasserie Champlain, Limitée
QUEBEC